

2020



RAPPORT D'ACTIVITÉS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE



La loi n° 99-586 du 12 juillet 1999, relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale a été publiée au Journal Officiel des 12 et 13 juillet 1999.

Cette loi est destinée notamment à favoriser la transparence des Etablissements Publics à Coopération Intercommunale (EPCI). Elle prévoit que :

« Le président de l'EPCI doit, avant le 30 septembre de chaque année, adresser au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif de celui-ci. »

« Le maire communique ce rapport au conseil municipal lors d'une séance publique au cours de laquelle les représentants de chaque commune membre de l'organe délibérant de l'EPCI peuvent être entendus. Le Président de l'EPCI peut être entendu par le conseil municipal de chaque commune membre, soit à sa demande, soit à celle du conseil municipal. »

« Les représentants de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'EPCI »

Extrait du *Document de mise en œuvre de la loi relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale* (Pg 40) édité par la Direction Générale des Collectivités Locales (juillet 1999)

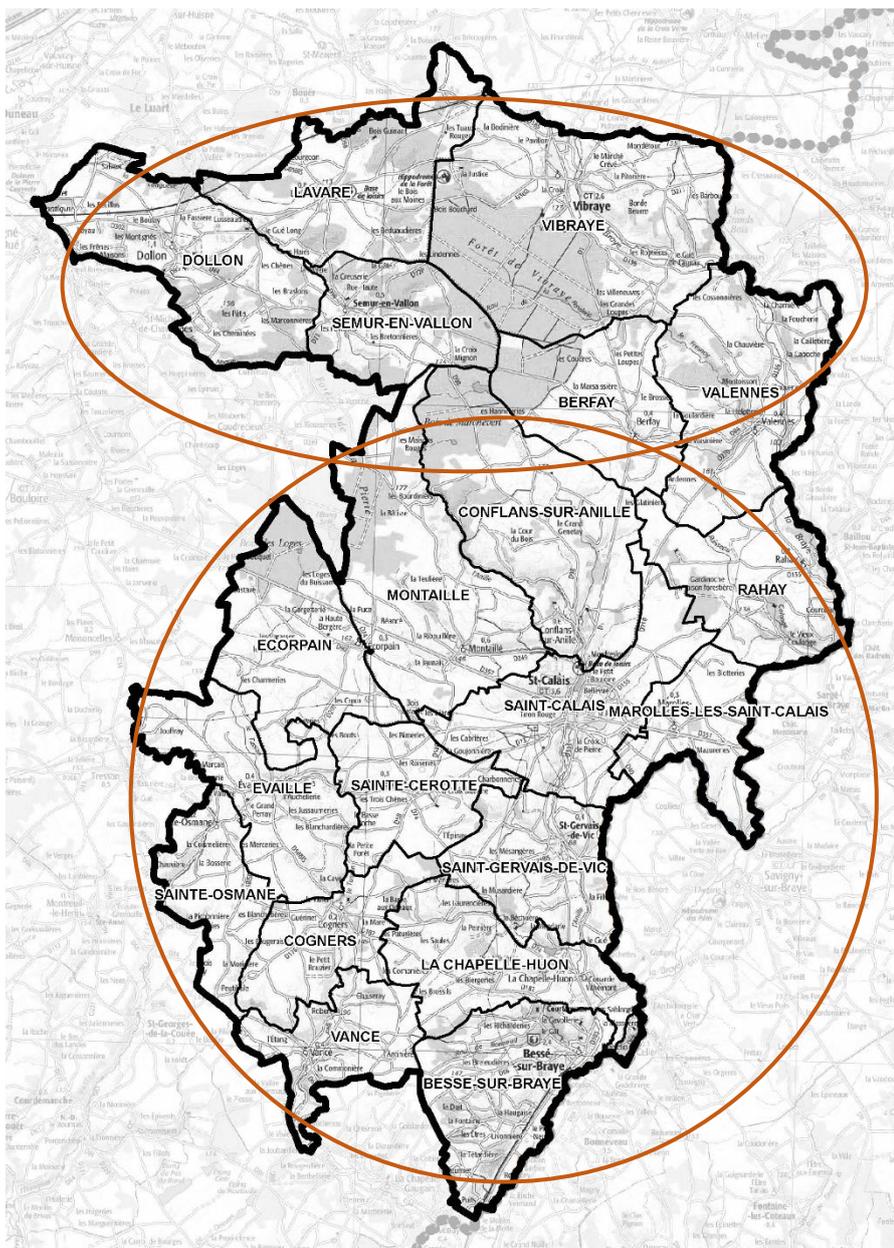
Sommaire

Introduction	3
Le fonctionnement de la Communauté de Communes	4
Le Président et les Vice-présidents.....	4
Le Conseil Communautaire.....	4
Le Bureau.....	6
Les différentes commissions.....	7
Les agents communautaires.....	8
La réglementation.....	14
L'activité de la Communauté de Communes en 2019	15
Une politique de développement économique et de soutien à l'emploi.....	15
Une politique d'aménagement du territoire.....	18
Une politique de communication - formation.....	24
Une politique du logement et du cadre de vie.....	27
Une politique de l'environnement.....	32
Une politique culturelle et touristique.....	36
Le transport collectif des enfants.....	39
La Compétence scolaire.....	39
La fourrière animale.....	39
La Compétence petite enfance.....	40
La base de loisirs.....	53
Les finances	56
Les recettes de fonctionnement.....	56
Les dépenses de fonctionnement.....	56
La fiscalité directe locale.....	57
Les investissements.....	58
Conclusion	59

INTRODUCTION

1^{er} janvier 2017 : Création de la Communauté de Communes
des Vallées de la Bray et de l'Anille

Issue de la fusion des communautés de communes du Pays Calaisien et du Val de Bray



La VBA en quelques chiffres :

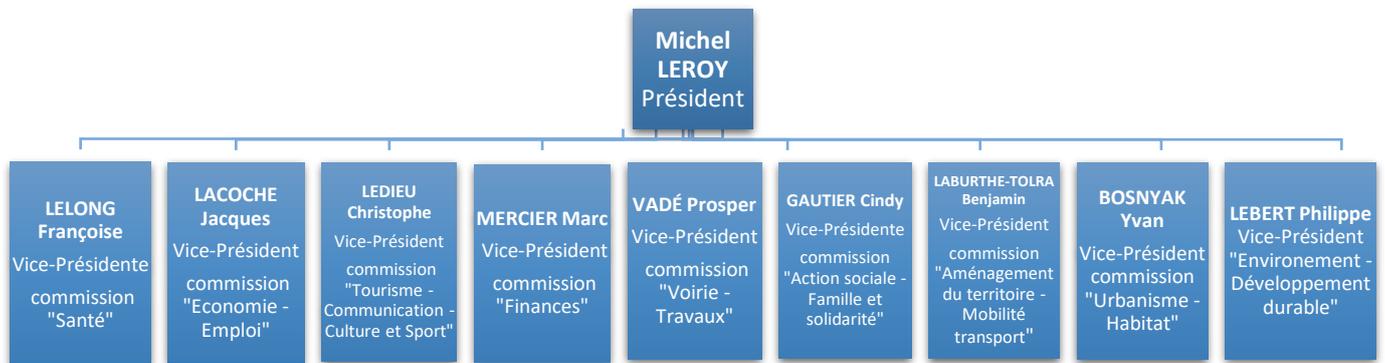
- 19 communes
- 42 élus
- 9 commissions
- 21 agents
- 415 km²
- 15 814 habitants

Des compétences d'intérêt communautaires :

- L'aménagement de l'espace
- Le développement économique
- La politique du logement social et du cadre de vie
- L'environnement
- Les actions dans les domaines sportifs, touristiques, culturelles et scolaires
- L'action sociale
- La création ou l'aménagement et l'entretien de la voirie d'intérêt communautaire

LE FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

LE PRESIDENT ET LES VICE-PRESIDENTS



LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

La Communauté de Communes est administrée par un conseil composé de délégués représentant chaque commune adhérente qui sont au nombre de 19, à raison d'un ou plusieurs délégués en fonction de la population des collectivités pour un total de 42 délégués titulaires.

Liste des conseillers titulaires à compter du 16 Juillet 2020, suite à l'élection des conseillers Communautaires de la Communauté de Communes des Vallées de la Bray et de l'Anille :

Communes	Population municipale 2018	Nombre de délégués
Saint-Calais	3 245	7
Vibraye	2 531	6
Bessé-sur-Braye	2 166	5
Dollon	1 474	4
Lavaré	843	2
La Chapelle-Huon	538	2
Val-D'-Etangson	531	2
Montaillé	529	2
Conflans sur Anille	494	2
Semur-en-Vallon	444	1
Saint-Gervais-de-Vic	391	1
Berfay	330	1
Vancé	323	1
Valennes	316	1
Sainte-Cérotte	315	1
Écorpain	297	1
Marolles-lès-Saint-Calais	277	1
Cogners	182	1
Rahay	154	1

Total	15 380	42
--------------	---------------	-----------

COMMUNES	TITULAIRES
Bessé sur Braye	LACOCHE Jacques MARIAIS Jean-Pierre NÉLET Annie LEROY Michel THOIREY Isabelle
Berfay	POTTIER Louis
La Chapelle Huon	LEBERT Philippe BORDEAU Christian
Cogners	CHÉRON Michel
Conflans sur Anille	GAUTHIER Renaud CHABILLANT Jean-Luc
Dollon	JAMOIS Xavier STERBA Éléonora LABURTHE-TOLRA Benjamin MARTEL Jean-Pierre
Ecorpain	MORIN Sébastien
Lavaré	MASSÉ Nicolas BRIGANT Nicole
Marolles les Saint Calais	JUMERT Annie
Montaillé	PRIEUR Sergine PLUT Jean-Claude
Rahay	DAVID Isabelle
Saint Calais	MERCIER Marc LELONG Françoise MÉTAIS Didier MENU Catherine PITOU Jean-Philippe HAUSSON Françoise NICOLAY Christophe
Sainte Cérotte	FOUCAULT Yves
Saint-Gervais de Vic	DARROY Claude
Semur en Vallon	BOSNYAK Yvan
Val-d'-Etangson	GRÉMILLON Patrick RENARD Candy
Valennes	MERCIER Nadine
Vancé	PARIS Hubert
Vibraye	FLAMENT Dominique ROUGET Anne-Marie GAUTIER Cindy GERMAIN Martine

LEDIEU Christophe VADÉ Prosper

Pour les communes n'ayant qu'un seul représentant, celles-ci ont un suppléant en cas d'empêchement ou d'absence :

COMMUNES	SUPPLEANTS
Berfay	LEDRU Jacky
Cogners	KEMP Annick
Ecorpain	GAUDIN Thierry
Marolles les Saint-Calais	BRUNEAU Annick
Rahay	PASQUIER Sylvie
Sainte-Cérotte	GUILLOCHON Régis
Saint-Gervais de Vic	DUPIN Christian
Valennes	VICTOR Thierry
Vancé	BOURGOUIN Caroline

Au cours de l'année 2020, le Conseil Communautaire s'est réuni 9 fois :

Le 30 janvier
Le 05 mars
Le 16 juillet

Le 23 juillet
Le 27 août

Le 1^{er} octobre
Le 29 octobre

Le 26 novembre
Le 17 décembre

LE BUREAU

Le bureau est constitué d'un Président, de 9 vice-présidents et 15 membres. Le Bureau prépare l'ordre du jour du conseil communautaire. Sa composition est la suivante :

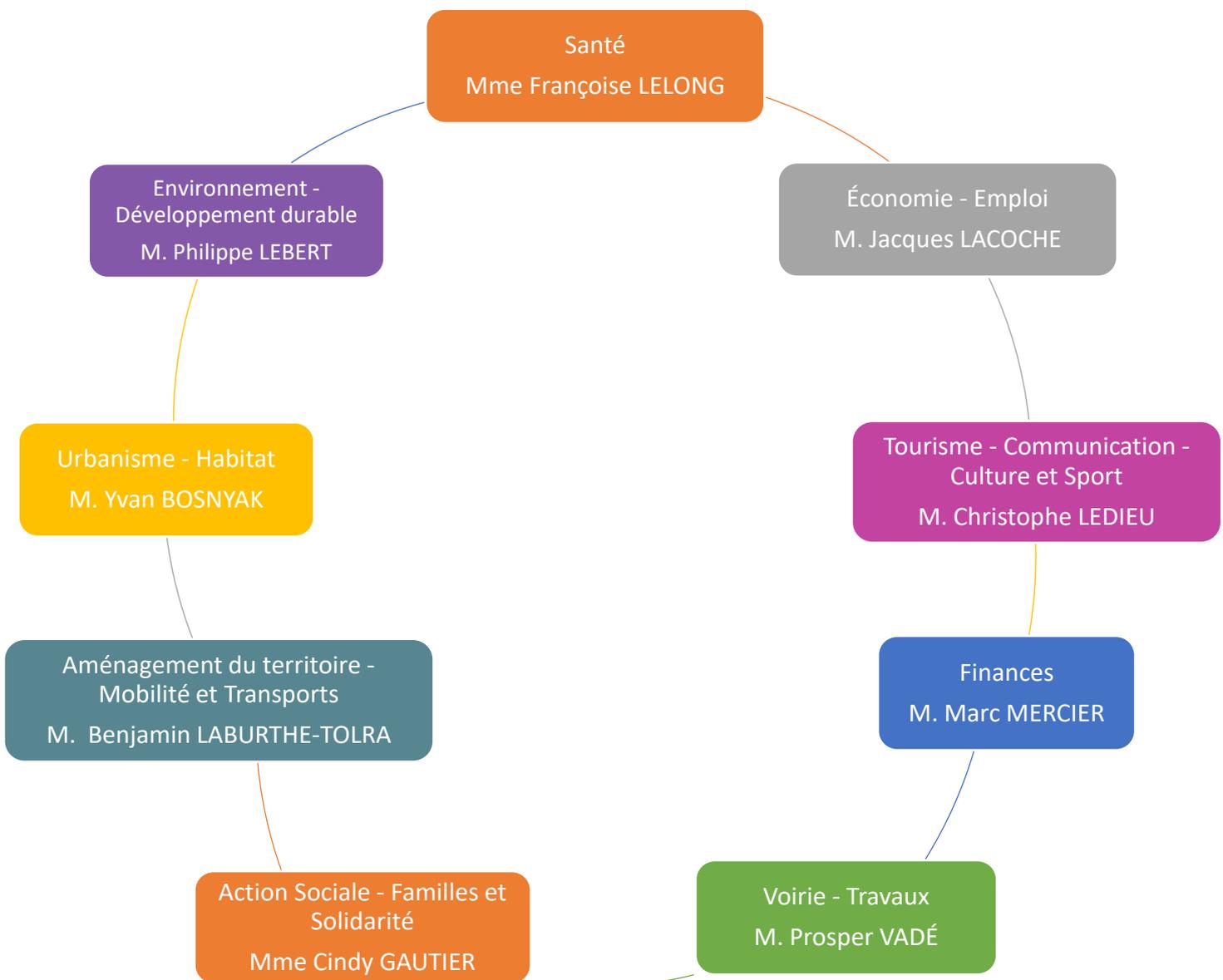
Le Président	M. LEROY Michel	Bessé sur Bray
9 Vice-Présidents	Mme LELONG Françoise M. LACOCHE Jacques M. LEDIEU Christophe M. MERCIER Marc M. VADÉ Prosper Mme GAUTIER Cindy M. LABURTHE-TOLRA Benjamin M. BOSNYAK Yvan M. LEBERT Philippe	Saint-Calais Bessé sur Bray Vibraye Saint-Calais Vibraye Vibraye Dollon Semur en Vallon La Chapelle-Huon
15 Membres	M. POTTIER Louis M. CHÉRON Michel M. GAUTHIER Renaud M. JAMOIS Xavier M. MORIN Sébastien M. MASSÉ Nicolas Mme JUMERT Annie Mme PRIEUR Sergine Mme DAVID Isabelle M. FOUCAULT Yves M. DARROY Claude	Berfay Cogners Conflans sur Anille Dollon Écorpain Lavaré Marolles les Saint-Calais Montaillé Rahay Sainte-Cérotte Saint-Gervais de Vic

	M. GRÉMILLON Patrick Mme MERCIER Nadine M. PARIS Hubert M. FLAMENT Dominique	Val-d'-Etangson Valennes Vancé Vibraye
--	---	---

LES DIFFERENTES COMMISSIONS

Le Conseil Communautaire a formé des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil. Le Président de la Communauté de Communes est Président de droit dans chaque commission.

Les commissions permanentes au 31 décembre 2020 sont les suivantes :



LES AGENTS COMMUNAUTAIRES

Conformément aux statuts, le siège de la Communauté de Communes est fixé à Saint Calais – 72120, sis « 10 rue Saint Pierre ».

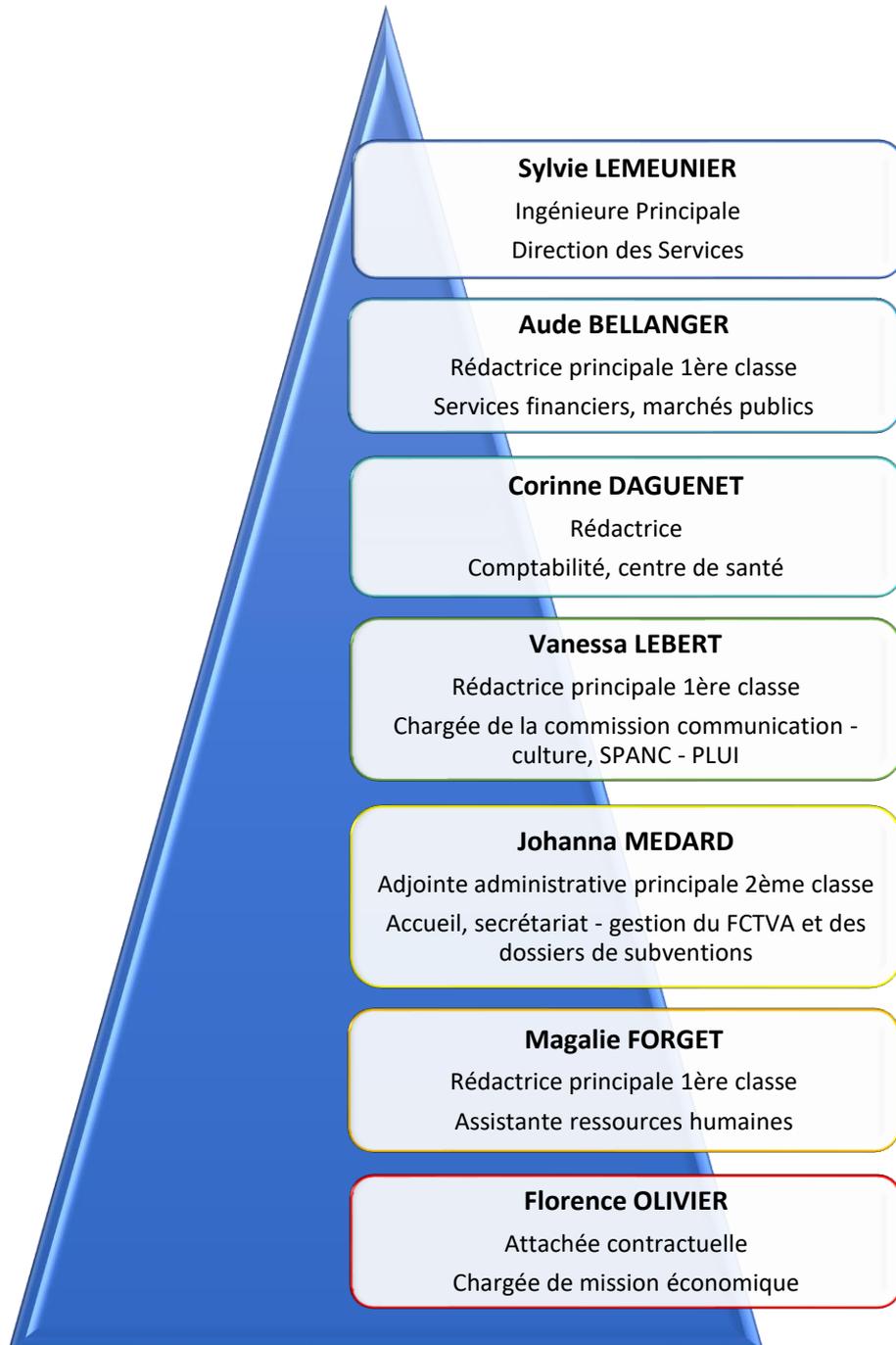
Au 31 décembre 2020, la communauté de communes compte 21 agents :

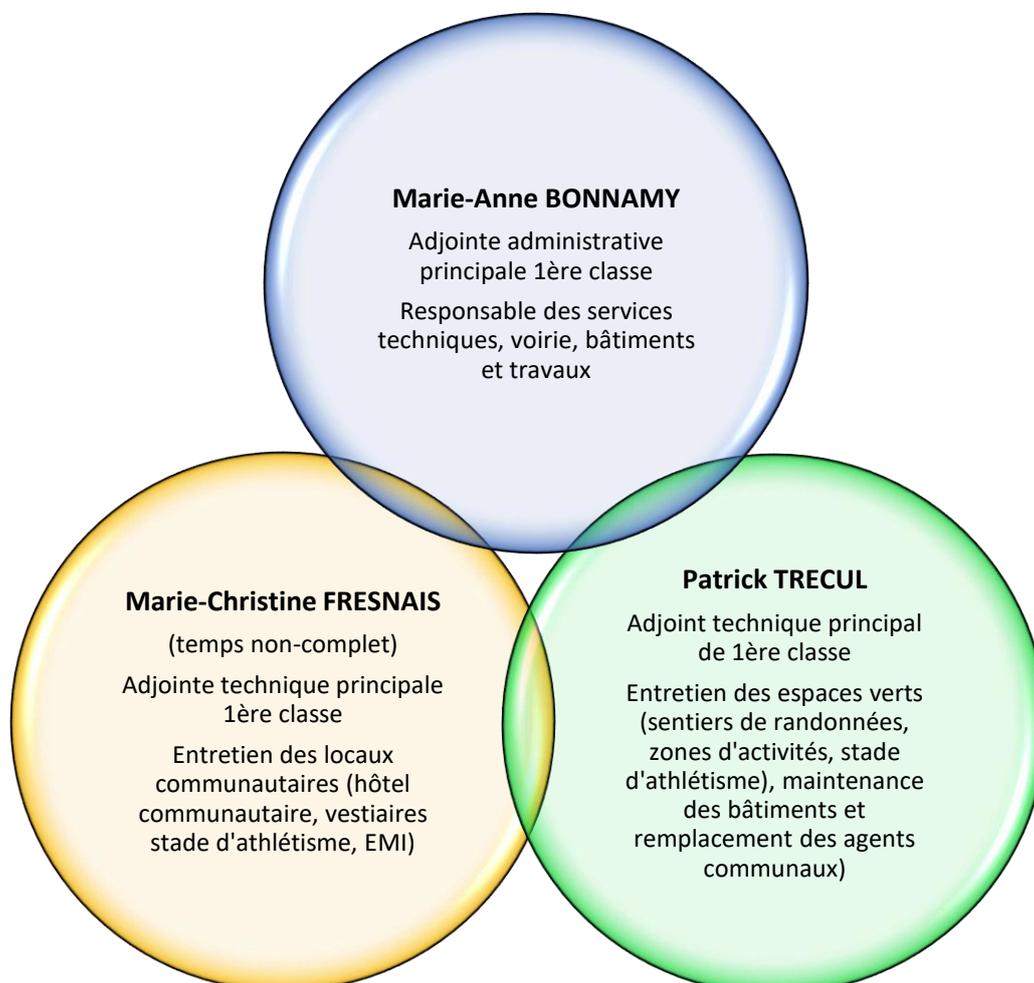
- ✓ SERVICE ADMINISTRATIF : 7 agents dont
 - 6 agents titulaires à temps complet :
 - 1 Ingénieure principale
 - 3 Rédactrices principales 1^{ère} classe
 - 1 Rédactrice
 - 1 Adjointe administrative principale 2^{ème} classe
 - 1 agent non titulaire à temps complet :
 - 1 Attachée contractuelle

- ✓ SERVICE TECHNIQUE : 3 agents dont
 - 2 agents titulaires à temps complet :
 - 1 Adjointe administrative principale 1^{ère} classe
 - 1 Adjoint technique principal 1^{ère} classe
 - 1 agent titulaire à temps non complet (26/35^{ème}) :
 - 1 Adjointe technique principale 1^{ère} classe

- ✓ SERVICE PETITE ENFANCE / MULTI-ACCUEIL ET RELAIS ASSISTANT MATERNELS : 6 agents dont
 - Pour le Multi-Accueil : 4 agents titulaires à temps complet :
 - 1 Educatrice de Jeunes Enfants 1^{ère} classe
 - 1 ATSEM principale 1^{ère} classe
 - 1 Adjointe Technique principale 2^{ème} classe
 - 1 Adjointe Technique principale 2^{ème} classe
 - 1 agent non titulaire à temps non complet (17,25/35^{ème}) :
 - 1 Auxiliaire de puériculture principale 2^{ème} classe contractuelle
 - Pour le RAM : 1 agent titulaire à temps complet :
 - 1 Assistante socio-éducative 2^{ème} classe

- ✓ SERVICE BASE DE LOISIRS ET HEBERGEMENTS RESIDENTIELS DE LAVARE : 5 agents dont
 - Pour la Base de Loisirs : 2 agents titulaires à temps complet :
 - 1 Adjoint d'animation principal 1^{ère} classe
 - 1 Adjoint technique principal 2^{ème} classe
 - 1 agent titulaire à temps non complet (25/35^{ème}) :
 - 1 Adjoint technique
 - Pour les Hébergements Résidentiels : 2 agents titulaires :
 - 1 agent titulaire à temps complet :
 - 1 Adjointe administrative
 - 1 agent titulaire à temps non complet (25/35^{ème}) :
 - 1 Adjointe technique

 **SERVICE ADMINISTRATIF :**

 **SERVICE TECHNIQUE :**

 **SERVICE PETITE ENFANCE :****Ludivine LEDRU**

Educatrice Jeunes Enfants 1ère classe
Directrice du Multi-Accueil

**Mélanie MARIS**

ATSEM principale de 1ère classe

**Julie BOURLIER**

Adjointe technique principale de 2ème classe

**Cécile DUCHEMIN**

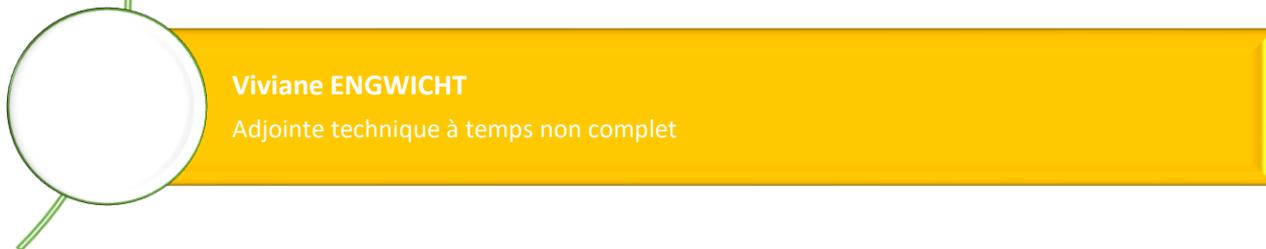
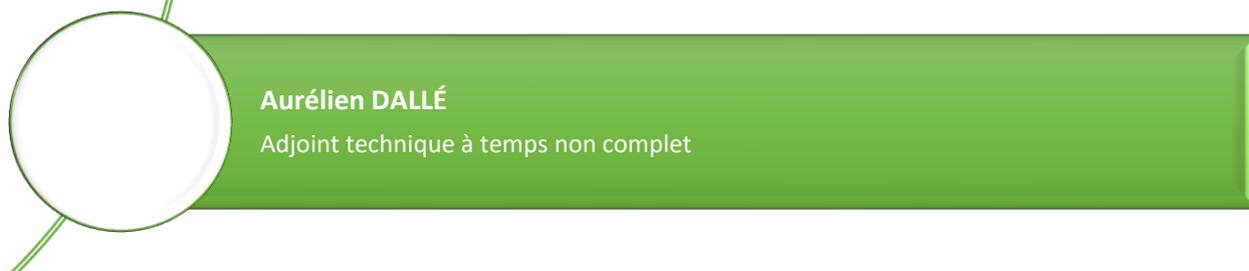
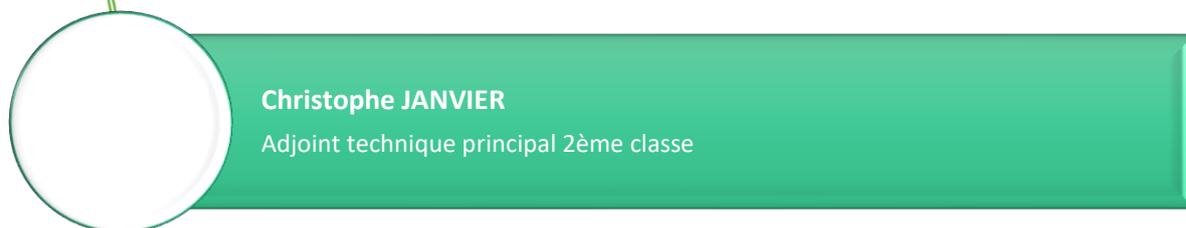
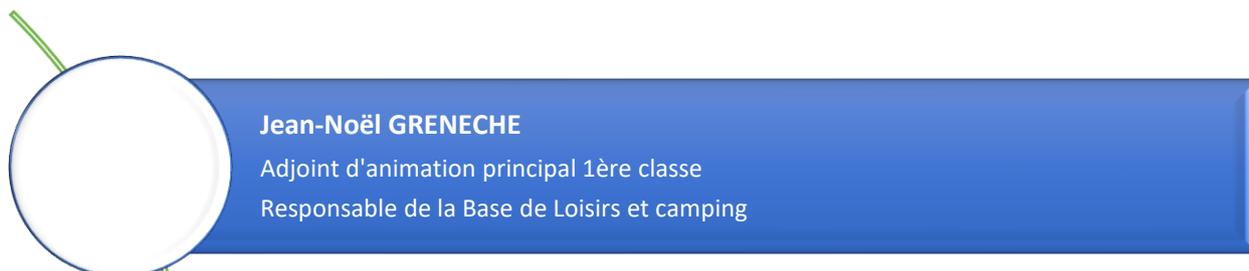
Adjointe technique principal de 2ème classe

**Julie MAUCOURT**

Auxiliaire de puériculture principale de 2ème classe à temps non complet - contractuelle

**Angéline CANEVET**

Assistante socio-éducative 2ème classe contractuelle
Responsable du RAM

 **SERVICE BASE DE LOISIRS ET HEBERGEMENTS RESIDENTIELS :**

En 2020, eu égard à la crise sanitaire liée au Covid-19, l'activité de la collectivité a été longuement mise au ralenti.

De ce fait, l'activité sur le volet ressources humaines n'a pas vu naître de nouveaux documents de travail.

Nous avons vu partir par voie de mutation, Delphine LEVEAU qui occupait le poste à l'accueil de la communauté. Ses missions ont été reprises par Johanna MÉDARD, qui fréquentait déjà la collectivité par le biais d'une convention de mise à disposition avec la commune de Bessé sur Braye pour la gestion des ordures ménagères.

De ce fait, Johanna a repris les missions de Delphine et continue de gérer le suivi administratif des OM.

Nous avons aussi dû dire au revoir à Catherine LEJARD partie prendre une retraite paisible, son poste a été repris par Angéline CANEVET.

Autre agent recruté en 2020, Marina LOUVEAU, chargée de mission santé. En contrat pour une durée de 3 ans, Marina a pour objectifs de renforcer l'offre locale de santé, de promouvoir l'attractivité du territoire mais aussi d'impulser et coordonner la dynamique autour du Contrat Local de Santé.

Concernant la crise sanitaire, lors du confinement du printemps 2020, certains agents ont pu continuer leurs activités, d'autres ont été placés soit en télétravail, soit en autorisation spéciale d'absence selon leurs missions.

Cette période a été compliquée à vivre pour chacun, un roulement de personnel s'est organisé au niveau de l'hôtel communautaire, lieu où circule le plus d'agents.

Finalement, chaque site de la communauté a pu maintenir une continuité de services, même si parfois infime selon les services, cela a permis de garder du lien.

De cette situation découle la conclusion que la collectivité doit s'équiper de matériel informatique adapté, mais aussi pouvoir avoir accès aux données du serveur tout en ayant la certitude de garantir une sécurité maximale des données traitées et également définir les tâches pouvant être effectuées à distance.

Cela permettrait de pouvoir faire face à une autre situation de crise mais aussi d'avancer sur la réflexion d'instaurer le télétravail au sein de la collectivité.

LA REGLEMENTATION

En 2019, divers documents ont été créés permettant de respecter la législation en vigueur, et notamment d'apporter des règles de fonctionnement et de sécurité en faveur des agents.

A ce titre, sont donc nés, le règlement intérieur, hygiène et sécurité ainsi que le Document Unique.

LE REGLEMENT DES SERVICES :

Il reprend :

- Les dispositions relatives à l'organisation du travail,
- Les droits et obligations des agents,
- Le droit disciplinaire,
- L'hygiène et la sécurité.

LE REGLEMENT HYGIENE ET SECURITE :

Il est adjoint au règlement intérieur, nommé « hygiène et sécurité », il développe les informations, consignes et dispositions relatives à la sécurité au travail, évoqués dans le règlement intérieur dont :

- Dispositions générales,
- Organisation de la prévention des risques professionnels,
- Gestion des accidents de service, accidents du travail, maladie professionnelle,
- Visites médicales,
- Formations hygiène et sécurité,
- Utilisation des moyens de protection,
- Les normes et réglementation en vigueur relatives aux :
 - Sanitaires, Repas,
 - Harcèlement,
 - Tabac, Vapotage,
 - Alcool, Drogues.
- Les sanctions disciplinaires en cas de non-respect,
- Les droits à défense.

LE DOCUMENT UNIQUE :

Pour compléter et permettre de faire évoluer la sécurité au travail, a été créé le document unique.

Il évalue les risques en fonction de l'analyse des postes de travail, des équipements, des produits utilisés et propose des mesures de prévention de l'aménagement des postes de travail pour améliorer la sécurité et la santé des travailleurs. Il décrit :

- L'organisation et la gestion de la sécurité au sein de l'unité de travail, (secours, formation, suivi médical),
- L'inventaire des risques,
- La description des postes par unité de travail donc par service,
- Le récapitulatif des risques,
- Le programme d'actions de prévention.

Chaque agent de la collectivité est acteur pour faire vivre, évoluer, ce document en signalant tout risque afin de pouvoir y apporter une solution.

L'ensemble de ces documents ayant été validés par le Conseil Communautaire le 25 avril 2019, ont été actés et entérinés par le Comité Technique du Centre de Gestion 72 le 02 juillet 2019.

Ces règlements ont été diffusés à chaque agent, un exemplaire reste au sein de chaque service de la communauté pour consultation et aussi pouvoir apporter des observations.

Etant amenés à évoluer, ces règlements seront révisés en fonction des modifications réglementaires imposées mais aussi en fonction des changements internes apportés afin d'améliorer le bon fonctionnement des services mais également une bonne gestion des agents.

L'ACTIVITE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES EN 2020

UNE POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DE SOUTIEN A L'EMPLOI

1) L'adhésion à la Mission Locale Sarthe Nord

En 2020, la participation à la Mission Locale Sarthe Nord est de 17 559,30 €, soit 1,10 € par habitant.

La Mission Locale Sarthe Nord exerce une mission de service public en faveur de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 -25 ans. Elle intervient sur un bassin de population divisé en quatre zones autour de la Ferté Bernard, Mamers, Beaumont sur Sarthe et Saint Calais. Elle déploie son action à travers 17 espaces d'accueil répartis sur l'ensemble de ce territoire rural caractérisé par une dispersion des activités.

Les ML offrent aux jeunes un accompagnement global en vue de leur insertion sociale et professionnelle, leur action s'organise autour de 5 axes :

1. **Repérer, accueillir, informer et orienter**, en prenant en compte les spécificités et les besoins des jeunes afin d'assurer à chacun l'égalité d'accès aux droits, aux dispositifs d'aide aux services publics
2. **Accompagner le parcours d'insertion** : en construisant avec les jeunes et en relation avec les acteurs locaux concernés les différentes étapes nécessaires à la réussite de leurs projets d'insertion.
3. **Agir pour l'accès à l'emploi** : en travaillant avec les employeurs, les acteurs du monde économique et en concertation avec les autres membres du service public de l'emploi et avec les organismes locaux chargés de favoriser l'accès à l'emploi.
4. **Observer le territoire et apporter une expertise** : afin de proposer des réponses adaptées pour développer l'offre d'insertion et nourrir la réflexion du service public de l'emploi sur l'évolution souhaitable et l'adaptation des dispositifs.
5. **Lever les freins à l'emploi** : logement, mobilité, gestion budgétaire, santé, accompagnement social, point écoute par une psychologue

↳ 194 jeunes ont été accueillis sur le territoire de la CCVBA dont 63 en premier accueil :

↳ 81 % avaient un niveau de formation inférieur ou égal au niveau V (CAP- BEP),

La Mission Locale reçoit les jeunes de 16 à 25 ans pour les aider à construire un projet d'insertion professionnelle et sociale. Cela peut prendre la forme d'un soutien ponctuel, mais il s'agit dans la grande majorité des cas d'un suivi global et individualisé jusqu'à l'accès à un emploi durable. 194 jeunes ont été accueillis et sont régulièrement reçus en entretien. Ils bénéficient d'ateliers et d'informations collectives. Les conseillers de la ML s'appuient sur un diagnostic, et mettent en place un accompagnement personnalisé et global. En moyenne chaque jeune bénéficie de 4 entretiens.

La répartition des jeunes accueillis est de **45,4% de jeunes femmes vs 54,6% de jeunes hommes**

La garantie jeune

L'engagement dans la garantie jeune dure 12 mois. En échange d'une implication totale du jeune dans ses démarches d'accès à l'autonomie et à la mise en situation professionnelle, une allocation mensuelle de subsistance lui est versée (environ 480€) par mois.

Ce dispositif s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans en situation précaire et qui ne sont ni scolarisés, ni en emploi, ni en formation et sans ressources.

Tremplin pour l'emploi (Fondation Arconic)

Le partenariat privilégié construit depuis 2014, suite à un appel à projet, avec la fondation Arconic et l'entreprise du groupe située à Saint Cosme en Vairais permet à la Mission Locale Sarthe Nord de développer le programme Tremplin Pour l'emploi de 21 jeunes.

Des conseillères à l'écoute

Deux conseillères en insertion, une conseillère emploi et une psychologue accueillent les jeunes au 17 rue Fernand Poignant à Saint Calais et à Vibraye. Toutefois suite à la dissolution de la Maison de l'emploi en septembre 2014, la fréquence des permanences de la mission locale a été réduite, ne se tenant plus que sur deux jours : Lundi et jeudi. Toutefois, il est possible de rencontrer la conseillère emploi sur rendez-vous.

2) Le développement économique : La mission économique

La mission économique, comme les années précédentes est à l'écoute des chefs d'entreprises.

Conseils et accompagnement des chefs d'entreprises pour la constitution de dossiers, demande de conseils, d'informations et d'aides financières dans divers domaines (Création d'entreprise, création d'emploi, investissement, matériel de production...). En 2020, la mission économique a accompagné 33 porteurs de projet.

13 d'entre eux ont concrétisé leur projet au cours de l'année, 14 dossiers étaient toujours en cours de montage en fin d'année.

15 % des demandes n'ont pu aboutir, soit par manque de pertinence de la demande initiale, soit par simple curiosité – benchmarking du territoire.

57% des demandes relatives à une création n'ont pu être satisfait faute d'offre disponible et notamment dans le parc industriel (trop cher, fléchée ou encore nécessitant trop de remise en état pour une exploitation à court terme).

Au cours de cette année, VBA a procédé à la commercialisation de 1 parcelle :

- La société COSMOD a fait l'acquisition de 1 274 m² de foncier dans la zone artisanale du Bray (Vibraye).

Une option d'achat a été mise sur un terrain situé dans la zone du Pressoir 2 (Saint-Calais) d'une contenance de 2 926m².

5 prêts d'honneur Initiative Sarthe ont été obtenus en comité pour un montant total de 83 000€.

La mission accompagne en outre :

- La création d'un établissement secondaire par une entreprise de Vibraye,

La recherche de financements pour la rénovation et la création de nouveaux d'une entreprise sur Dollon.

a. Faits marquants de l'activité en 2020 :

Avril	Le cabinet Auxilia dans le cadre de l'appui proposé par la DDT 72 valide le projet d'appel à projet « Mobilité » inclusive envisagée par VBA
Mai	Signature de la convention du Fonds Régional Résilience avec une participation e VBA à hauteur de 32 000€ Organisation de 3 jours de distributions de masques chirurgicaux pour les entreprises (Dons CCI et CMA) sur Saint-Calais, Bessé sur Braye et Dollon.
Septembre	Soirée de lancement de la démarche Territoire d'Industrie aux Quai des Arts - Vibraye
Décembre	Signature du protocole Territoire d'Industrie

Le fait marquant de l'année demeure la prise en compte de la crise sanitaire dans l'accompagnement des entreprises.

Le Fonds régional Résilience a bénéficié à 8 entreprises locales pour un montant des avances remboursables de 50 500€.

De nombreuses réunions et ateliers de travail ont été mis en place afin d'assurer le suivi des sous-traitants (mission confiée à la DIRECCTE en collaboration avec les chambres consulaires) et le Comité Urgence Territoire (en mode COPIL et COTECH) piloté par les Services de la Région.

En parallèle, l'Etat a également missionné le Cabinet Terre d'Avance afin de définir les axes de développement possible pour le territoire.

De l'ensemble de ces groupes de travail ont émergé des orientations et actions à mettre en place pour lesquelles la mission économique constitue les dossiers réponses à appel à projet, appel à manifestation indispensables à tout déblocage de fonds.

b. Prêt d'Honneur avec Initiatives Sarthe

Dans le but de soutenir la création et la reprise d'entreprise sur son territoire, la communauté de communes a signé en 2011 avec l'association Initiatives Sarthe une convention. Cette dernière a été renouvelée avec prise d'effet au 16 avril 2019 pour une durée de 1 an.

L'objectif de cette opération de soutien est de compléter les prêts octroyés par Initiatives Sarthe dans le cadre de leur dispositif départemental. Le bénéficiaire pourra ainsi obtenir un prêt complémentaire à 0% de la communauté de communes. Sur les 7 500 € abondés par la collectivité, 2 875 € sont désormais disponible pour un appui de VBA.

Au cours de l'année 2020, 6 porteurs de projet ont monté un dossier, 4 financements ont été engagés (2 reprises, 1 création, 1 croissance), les autres dossiers passeront en comité au cours de l'année 2021.

Le dispositif PDL Investissement numérique a été mobilisé par 2 entreprises du territoire : société PLUT (Saint-Calais) et Royal Garden (Saint-Calais).

c. Zones et terrains d'activités

Bilan de l'offre foncière au 31 décembre 2020 :

Désignation	Nombre de m ² cessibles	Crédit-bail	Location avec bâtiment
SAINT CALAIS			
Zone du Pressoir lot 1	7 031	1	1
Zone du pressoir lot 2	3 212		
Zone du pressoir lotissement 3	30 666		
Zone de la Pocherie	14 062		
VIBRAYE			
ZA commerciale du Bray	5 835		
Zone Artisanale du Bray	14 919		
BESSE SUR BRAYE			
Les Chapelles	3 621		
La Borde	14 309		1
Total	9ha 36a 55ca	1	2

Suite à la fusion et au transfert de la compétence économique à la communauté de communes imposé par la loi NOTRE, les zones d'activités accueillant au moins deux entreprises, ayant fait l'objet d'une procédure d'urbanisme pour leur aménagement et présentant des disponibilités foncières viabilisées, doivent être transférées à la communauté de communes, seule compétente en la matière. Les Zones d'activités de la Borde et des Chapelles à Bessé sur Bray et la zone de la Pocherie à Saint Calais sont concernées par ce transfert.

UNE POLITIQUE D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Les partenaires institutionnels l'Etat, la Région et le Département accompagnent les intercommunalités dans la relance de leurs projets à la suite de la crise sanitaire liée à la COVID-19 afin de redynamiser l'investissement local et d'apporter des réponses aux disparités de développement observées entre les différents bassins de vie. Des enveloppes financières sont proposées pour note collectivité

- Région : 272 000 €
- Département : 107 390 €

L'Etat propose aux collectivités du « bloc communal » le dispositif Petites Villes de Demain

Petites villes de demain, fortement encouragée par la sous-préfecture les communes de Besse sur braye, Saint Calais et de Vibraye et l'intercommunalité ont fait acte de candidature en octobre 2020 pour adhérer à ce dispositif.

Ce programme constitue un outil de la relance au service des territoires. Il ambitionne de répondre à l'émergence des nouvelles problématiques sociales et économiques, et de participer à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement. Le programme doit ainsi permettre d'accélérer la transformation des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs, et en faire des territoires démonstrateurs des solutions inventées au niveau local contribuant aux objectifs de développement durable. En décembre 2020, le territoire est retenu par les services préfectoraux et est encouragé à rédiger une convention.

L'Etat propose une nouvelle méthode de contractualisation avec les contrats de relance et de transition écologique (CRTE). Ces nouveaux contrats engagent les cosignataires sur la durée des mandats exécutifs locaux. Ils sont ouverts à l'ensemble des territoires intéressés, à l'échelle d'une ou plusieurs intercommunalités.

La mise en place de ces dispositifs mobilisera les Elus et les administratifs tout au cours de l'année 2021.

1) Le Contrat Territoire Région 2018-2020

Dans le cadre du Pays du Perche Sarthois, un contrat mutualisé avec des communautés de communes de l'Huisne Sarthoise, des Vallées de la Braye et de l'Anille, le Gesnois Bilurien et une partie de Maine Saosnois a été signé avec la Région, une programmation de travaux (2018-2020). L'année 2020, a permis la réalisation des projets éligibles pour la CCVBA.

Sur le territoire de la CCVBA, la Région subventionnera à hauteur de 1 079 000€, dont 31 000€ pour l'ingénierie du Perche. 15 actions ont été proposées, dont 3 pour la CCVBA

Intitulé	Montant estimatif du projet (HT)	Montant de la subvention régionale	Avancement du projet
Agrandissement Hôtel communautaire	143 000 €	85 490 €	Fin travaux en Octobre 2019
Développement du musée de la musique mécanique	500 000 €	50 000 €	Acquisition en octobre 2019
Rénovation des bâtiments base de loisirs	257 000 €	155 436€	Fin travaux juin 2019

La participation de la collectivité au syndicat Mixte du Pays du Perche Sarthois s'élève en 2020 à 46 700€

2) Le SCOT schéma de cohérence territoriale

En 2018, parution de l'arrêté préfectoral du périmètre du SCOT, comprenant notre territoire et celui de l'Huisne Sarthoise. Le pays a recruté une chargée de mission SCOT, en 2020 elle s'est particulièrement attachée à travailler sur le diagnostic. Les règles sanitaires fortement contraignantes en 2020, les travaux n'ont été exposés qu'en milieu d'année 2021.

Participation de la collectivité pour le SCOT : 38 865€

3) Le contrat Local de Santé

L'année 2017 a vu la signature du contrat de santé sans toutefois le recrutement d'un coordinateur fortement recommandé par l'ARS.

Les actions prioritaires déterminées en nov 2017 :

- AXE 1 - Accès aux soins, offre de soins, éducation thérapeutique
- AXE2 - Parcours de santé des personnes âgées
- AXE3 - Prévention et promotion de la santé

En 2018 : Faute de recrutement, l'animation du Contrat Local de Santé est en veille

En 2019 : La Région, L'ARS, la CCVBA et le Département ont expérimenté une démarche d'animation visant à trouver collectivement, professionnels de santé, élus, institutions, des pistes d'actions à court terme pour améliorer l'attractivité du territoire en matière d'offre de santé.

Attirer de nouveaux professionnels de santé sur le territoire

1. Développer l'accueil et les visites du territoire pour les professionnels de santé
2. Organiser des rencontres entre installés et étudiants
3. Améliorer l'attractivité de l'emploi médical en développant des postes mixtes hôpital/ libéral
4. Réaliser des opérations de communication pour promouvoir le territoire
5. Développer une solution innovante de transport pour les professionnels de santé.

Créer une dynamique collaborative entre les acteurs du territoire

6. Initier la mise en réseau des acteurs (Hôpital, MSP et Libéraux)

Favoriser l'accès aux soins de proximité pour les patients

7. Limiter le recours inutile aux cabinets, MSP urgences, pompiers
8. Améliorer la coordination de la prise en charge des soins urgents et des soins non programmés
9. Développer et valoriser la télémédecine
10. Mettre en place des mesures de prévention.

La concrétisation de plus de la moitié de ces actions dépend directement de la capacité du territoire à mobiliser et à fédérer les acteurs, ainsi qu'à organiser et animer la conduite des différents projets. Le recrutement d'un animateur local santé représente un enjeu incontournable.

Procédure de recrutement d'un animateur territorial de santé en novembre 2019, pour une prise de fonction à partir du 10 février 2020. Ses missions étant d'animer le Contrat Local de Santé et de suivre la feuille de route définissant les actions à mener sur le territoire.

La Région et l'ARS soutiennent la collectivité dans la prise en charge du salaire, ainsi que les frais inhérents pour son installation (achat d'outils informatique et téléphonie...)

L'animatrice territoriale est arrivée 3 semaines avant la déclaration de l'état d'urgence sanitaire, ce qui a très fortement impacté ses actions.

Mobilisation sur situation Maison Médicale de Vibraye, due au départ de 2 MG (changement d'orientation professionnelle et départ à la retraite) grosse mobilisation des autres professionnels de santé inquiets de cette situation notamment sur les incidences financières (calcul des charges).

A ce jour :

- La collectivité prend à sa charge les frais de fonctionnement des cabinets qui sont vacants,
- Grâce à un soutien financier des communes, un cabinet de recrutement de médecins généralistes est mobilisé,
- La fibre a été installée en octobre, en réponse à la demande des Professionnels de Santé,
- Le cabinet, occupé par l'assistante médicale du dernier médecin en exercice, a été mis gracieusement à disposition à compter du 06/10/20,
- Un chirurgien-dentiste, venu de Paris, s'est installé en date du 16/10/20.

Covid : afin de soulager financièrement les professions qui ont eu une obligation administrative de fermeture, la collectivité a exonéré un mois de loyer des professionnels de santé en maison de santé.

Activation des réseaux de professionnels

A la suite du changement de gouvernance il est décidé de créer une commission santé, présidée par Françoise LELONG. Afin de récolter les avis, besoins, intérêts, définitions, positionnements ... du point de vue des élus dans le domaine de la Santé, des groupes de travail ont été créés autour des 3 Axes du CLS.

→ AXE 1 / L'accès aux soins – L'offre de santé

Thématique 1 : Développement de l'offre de soins de proximité

Le groupe a pour objectif opérationnel : comment rendre le territoire attractif pour des jeunes, une famille ? A quel support de communication penser, quels outils utiliser, qu'est-ce qui fait force, qu'est-ce qui fait frein, que font les autres territoires ?

➤ Constats du territoire autour de l'environnement médical.

Les médecins généralistes tendent à vieillir, il va falloir organiser la relève, la situation est critique.
Les spécialistes : gériatres, ophtalmologistes, gynécologues et dermatologues manquent vraiment.
Les pharmaciens voient leur rôle de prodiguer certains soins se développer.
Le frein indéniable pour la population : la mobilité.

➤ Mettre en avant :

Les proximités urbaines, les services, les infrastructures, les transports, les attraits environnementaux, le développement de la Fibre.

En raison du covid 19, il n'a pas été possible de participer à des Forums sur le Département ou la Région.

Thématique 2 : Visibilité de l'offre de soins

Le groupe a pour objectif opérationnel : Créer un support d'information en droits et santé accessible à tous. Un « Guide Santé » qui :

- Apporte des pistes, des informations et des réponses à tous
- Améliore la communication entre professionnels de santé et usagers
- Donne la parole aux concitoyens.

Ce guide s'articulerait sous forme de plusieurs fiches reliées sous 5 thématiques :

- Prendre soin de soi et retours des concitoyens
- Droits et démarches auprès de la CPAM et MSA
- Relations avec les professionnels de santé
- Lieux ressources sur la CCVBA
- Répertoire : coordonnées et contacts.

➤ Constats du territoire autour de l'environnement médical.

Disparition de la médecine scolaire.

Visites de la médecine du travail seulement tous les 3 ans quand elles sont mises en place.

IRSA (Institut inter Régional pour la Santé) propose un bilan de santé

➤ Action vers la population

Afin d'avoir les retours de la population en matière de santé et de moyens d'accès à celle-ci sur la Communauté de Communes, il est décidé à l'unanimité, d'aller vers les concitoyens les jours des 3 marchés principaux avec un rapide questionnaire. Là encore, Covid 19 a empêché cet « Aller vers », le questionnaire a été diffusé par l'intermédiaire des mairies et Facebook.

AXE 2 / Le parcours de santé des personnes âgées

Dans ce groupe, le directeur de l'EHPAD Henry Dunant qui dépend du CH de St Calais s'est inscrit. Sur un nouveau support de la fiche action, le travail qui suit a été produit.

Axe de travail : Parcours de santé des personnes âgées

Fiche action n° 3

Objectif opérationnel : Mise en place d'actions de prévention



Porteur du projet	CCVBA
Description de l'action	Action de prévention vers personnes âgées et aidants à définir
Population cible	- Population âgée à l'aube d'entrer en établissement avec problèmes cognitifs - Personnes âgées et aidant(s)
Zone géographique cible	CCVBA territoire de 16 000 habitants avec fort pourcentage de personnes âgées
Partenaires mobilisés	CD72 - CH St Calais - CCAS - CLIC - MAIA - SAD - SIAD - CMP St Calais - Communes
Partenaires à mobiliser	EHPAD de Vibraye - PdS - Association Génération mouvement - AS CD 72 - CSAPA Montjoie
Calendrier prévisionnel	
Evaluation (indicateurs)	
Cohérence avec le Plan Régional de Santé (PRS)	Accompagnement spécifique d'un territoire dont l'offre de santé de proximité est fragile car compte une population vieillissante importante.
En quoi l'action répond-elle au CLS ?	- Renforcer la coordination Ville-Hôpital pour assurer la continuité des parcours de santé des personnes âgées
Levier(s) / Frein(s)	
Source(s) de financement potentielle(s)	

➤ Constats du territoire autour de l'environnement médical.

L'accueil temporaire n'existe pas sur le territoire.

Le Pôle d'Activités et de Soins Adaptés (PASA) et l'accueil de jour sont méconnus.

Les médecins gériatres et psychiatres manquent, ils ont souvent le statut d'intérimaires.

En long séjour au sein de l'EHPAD Henry Dunant, on constate beaucoup de problèmes cognitifs, des déambulations, des fugues.

Les MG ne sont pas assez sensibilisés au début de pertes cognitives pour éviter que la maladie ne s'installe trop vite.

➔ **AXE 3 / Accès à la Prévention**

Le groupe a pour objectif opérationnel : Une sensibilisation préventive vers les habitants.

➤ Constat du territoire médical et environnemental.

- Les spécialistes comme addictologues, psychanalystes et psychiatres manquent.
- La prévention est peu « représentée » et présente dans les cabinets de médecine.
- Le gros problème est celui de **la mobilité**. Bien peu de ressources aidantes sont accessibles à tous. L'habitat en milieu ruraux offre trop peu de moyens de transport adapté.
- Peu d'institutions du social et du médico-social tiennent des permanences dans les plus petites communes.
- La mortalité en Sarthe par suicide dépasse la moyenne nationale. Une formation à destination des Professionnels de Santé, du médico-social, du social, de l'Education et des élus est à envisager dans le but de mieux accueillir une personne en crise suicidaire, de la repérer et l'orienter. A voir avec ARS et EPSM de la Sarthe (RV pris le 24/11 par l'animatrice).
- Addictions. Le mal être peut se traduire par des conduites addictives qui touchent des jeunes, des adultes et des personnes âgées qui consomment alcool, tabac et drogues.

Les jeunes des Pays de la Loire déclarent actuellement des niveaux de consommation de tabac, d'alcool et de cannabis supérieurs à la moyenne nationale. Selon une enquête (Escapad) de 2014, 96 % des adolescents de 17 ans déclarent avoir déjà consommé de l'alcool, 75 % avoir déjà fumé une cigarette et 51 % avoir déjà fumé du cannabis.

➤ Action vers la population

Dans un premier temps, l'hiver approchant, une action préventive en terme de vaccination a été le projet en lien avec le CH de St Calais.

Mais plusieurs constats nous a fait y renoncer. Le manque de temps pour mettre en œuvre le projet ; l'absence sur le département d'une équipe mobile de vaccinations vers la population ; la non-cooptation des professionnels de santé (PdS) à la dynamique ; la crise sanitaire covid 19.

La deuxième rencontre de novembre a mis en avant des actions vers la population de la Communauté dans le cadre de « Mars bleu » car les élus ne connaissaient pas.

« Mars bleu ».

Le mois de mars est marqué, chaque année, par la promotion du dépistage du cancer colorectal (CCR) qui touche tous les ans 43 000 nouvelles personnes en France et en tue 18 000. C'est le 3ème cancer le plus fréquent et le 2ème le plus meurtrier.

La coordinatrice prendra contact avec l'ex GEMS devenu Centre Régional de Coordination des Dépistages des Cancers (CRCDC). Un échange permettra de mieux connaître les actions proposées aux différents acteurs des territoires et de définir avec précision la fiche action qui sera la référence.

4) Déploiement de la fibre optique : Le Contrat Territoire Innovant

A partir de 2018, la Communauté de communes adhère au syndicat Sarthe Numérique à hauteur de 0,10 € par habitant (pour les dépenses courantes de fonctionnement) et à hauteur de 0,30 € par habitant (pour les dépenses de fonctionnement relatives aux actions de suivi de déploiement du réseau départemental à très haut débit en fibre optique – FTTH).

La communauté de communes signe le C.T.I. pour le déploiement de la fibre optique prioritairement dans les communes où la desserte en débit est la plus faible. Pour une participation financière de la CCVBA à hauteur de 1 612 000€ dont 1 500 000 € financé par un emprunt.

En 2020, la réalisation des Points de Mutualisation s'est poursuivie pour le raccordement des habitants des communes du territoire.

En 2020 La participation de la collectivité au syndicat mixte de Sarthe numérique s'élève à hauteur de 6 786€

www.lafibrearrivechezvous.fr.

5) Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)

Après l'abrogation du premier arrêt de projet le 26 septembre 2019 le PLUi a pu être de nouveau arrêté et soumis aux Personnes Publiques Associées le 28 novembre 2019.

Une fois l'arrêt du projet prononcé, celui-ci doit faire l'objet d'une enquête publique. Prévue du 9 mars au 9 avril 2020, elle a dû être suspendue à cause de la crise sanitaire et a pu se poursuivre du 16 juin au 9 juillet 2020.

Les élus, en septembre 2020 se sont remis au travail pour analyser et prendre en compte les remarques des Personnes Publiques Associées ainsi que du commissaire enquêteur.

Le 5 novembre 2020, la version finalisée, avec prise en compte de certaines demandes, a été de nouveau présentée aux Personnes Publiques Associées.

UNE POLITIQUE DE COMMUNICATION - FORMATION

1) La communication

A cause d'une année très fortement impactée par la crise sanitaire et le changement d'élus, aucune action de communication nouvelle n'a été engagée sur l'année 2020.

2) Les nouvelles technologies et le secteur scolaire

Depuis de nombreuses années, l'entreprise Delta Technologies de la Ferté Bernard, assure la maintenance du parc informatique des écoles. La Communauté de Communes poursuit son action en faveur des écoles publiques en prenant à sa charge la maintenance ainsi que l'approvisionnement en matériel informatique.

Investissements en matériels réalisés en 2020 :

Berfay	2 ordinateurs
Dollon	4 ordinateurs 1 switch
Semur en Vallon	3 ordinateurs 2 routeurs Wifi
Valennes	1 switch
Vibraye	4 switch et câbles
Conflans sur Anille	1 ordinateur 1 licence Windows 10
Ecorpain	1 ordinateur 1 licence Windows 10
Vancé	1 ordinateur
La Chapelle Huon	2 ordinateurs 2 licences Windows 10 1 switch
Dr Ollivier (maternelle Saint Calais)	1 Switch 5 ports 1 licence Windows 10
Groupe I et II (primaire Bessé sur Braye)	9 licences Windows 10
Charles Perrault (maternelle Saint Calais)	2 licences Windows 10
Paul Bert (primaire Saint Calais)	1 stylet 2 ordinateurs 3 licences Windows 10

3) La formation

Des élus :

La formation des élus locaux s'organise selon deux dispositifs :

- Le droit à la formation instauré par la loi de 1992, payé par le budget de la collectivité territoriale ;
- Le droit individuel à la formation des élus (DIFE), payé par le fonds DIF, financé par une cotisation obligatoire, (taux de 1 %), précomptée sur le montant annuel brut des indemnités de fonction des élus.

Ces deux dispositifs ont deux grandes règles en commun :

- Toutes les formations en lien avec l'exercice du mandat doivent être dispensées par un organisme de formation agréé par le ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales ;
- Quel que soit le nombre de mandats, les élus salariés, fonctionnaires ou contractuels ont droit à un congé de formation de 18 jours, pour toute la durée du mandat (dans le cadre du DIFE).

Pour l'année 2020, aucune formation n'a été effectuée.

Du personnel :

En raison de l'épidémie de Covid-19 et notamment des périodes de confinement, toutes les formations prévues initialement en 2020 n'ont pu être réalisées.

✓ Service Administratif

→ Formation tout au long de la vie professionnelle

- ↪ Projet de loi de finances 2021 : quels impacts pour les budgets locaux ? : 1 agent
- ↪ Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (module concepteur) : 1 agent
- ↪ Mise en œuvre d'un système d'information géographique : 1 agent
- ↪ Intégration du télétravail dans ses pratiques managériales : 1 agent
- ↪ Journée d'actualité sur la loi de transformation de la Fonction Publique : 1 agent
- ↪ Quels outils pour développer les territoires au lendemain de la crise sanitaire : 1 agent
- ↪ Formation continue : 1^{er} secours en équipe niveau 1 (PSE1) : 2 agents
- ↪ Recyclage SST : 1 agent

→ Formation FUN MOOC

- ↪ Politique publique des transports ? / Politique publique des mobilités ? : 1 agent

→ Formation Santé et Sécurité au travail (dispensé par l'assistant de prévention en interne)

- ↪ Formation pictogramme sur les produits utilisés au sein de la CDC : 1 agent

✓ Services Techniques (St-Calais et Lavaré)

→ Formation tout au long de la vie professionnelle

- ↪ Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (module opérateur) : 2 agents
- ↪ La signalisation temporaire de chantier sur voirie publique : 1 agent
- ↪ Habilitation électrique BS – Gr3 : 1 agent
- ↪ Recyclage SST : 2 agents
- ↪ Formation continue : 1^{er} secours en équipe niveau 1 (PSE1) : 2 agents
- ↪ Recyclage SST : 1 agent
- ↪ Recyclage certiphyto : 1 agent

→ Formation FUN MOOC

- ↪ Gestion locale : les clefs de la fonction de régisseur d'avances et de recettes : 1 agent

→ Formation Santé et Sécurité au travail (dispensé par l'assistant de prévention en interne)

- ↪ Formation pictogramme sur les produits utilisés au sein de la CDC : 4 agents

✓ Service Multi-Accueil et RAM

→ Formation tout au long de la vie professionnelle

- ↪ Formation continue : 1^{er} secours en équipe niveau 1 (PSE1) : 6 agents
- ↪ Exercice d'évacuation, confinement et prévention des risques d'attentat : 6 agents
- ↪ La prévention de l'usure professionnelle dans les métiers de la petite enfance : 1 agent
- ↪ L'intégration des outils de coaching dans sa pratique d'encadrant : 1 agent

→ Formation de Perfectionnement

- ↪ L'accompagnement de la fonction parentale : 1 agent

✓ **Service Base de Loisirs et Hébergements Résidentiels**

➔ *Formation tout au long de la vie professionnelle*

- ↳ Formation continue : 1^{er} secours en équipe niveau 1 (PSE1) : 1 agent
- ↳ Formation continue des assistants de prévention : 1 agent
- ↳ Intervention des entreprises extérieures : 1 agent
- ↳ Formation continue : 1^{er} secours en équipe niveau 1 (PSE1) : 1 agent
- ↳ Recyclage SST : 1 agent

UNE POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE

1) Le Logement social

Depuis leur construction, les 4 logements sociaux de Marolles les Saint Calais et Montaillé ont toujours été loués.

2) Lancement de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)

Le parc de logements du territoire des Vallées de la Brayé et de l'Anille est caractérisé par la présence de nombreuses résidences secondaires et de nombreux logements vacants (on compte environ 75% de résidences principales, 10% de résidences secondaires et 15% de logements vacants). Les résidences principales de la Communauté de communes sont en grande majorité occupées par leurs propriétaires (72% de propriétaires occupants). Le parc locatif privé y est important malgré le caractère rural du territoire (17%) à l'inverse du parc HLM (6%).

Le parc de logements privés est composé quasi exclusivement de maisons individuelles (96%) dont plus de la moitié sont anciennes (construites avant 1949). Le diagnostic de l'étude pré-opérationnelle réalisée en 2019 a mis en avant un certain nombre d'enjeux en matière de besoins de réhabilitation du parc de logements privés en lien avec les caractéristiques de ses occupants. Cela s'explique notamment par le fait que le territoire n'a pas connu de dynamique de réhabilitation globale depuis la période 1999-2001 dans le cadre d'une ORAH ayant permis de réhabiliter 238 logements avec l'ANAH. Les principaux enjeux identifiés aujourd'hui sur le territoire sont les suivants :

- Des ménages aux revenus limités se traduisant par une proportion importante de ménages éligibles aux aides de l'ANAH (43% de propriétaires occupants éligibles soit environ 2 200 ménages) ;
- Un potentiel important en matière de réhabilitation énergétique avec 1 100 ménages potentiellement éligibles au programme Habiter Mieux de l'Anah (propriétaires occupants de moins de 75 ans éligibles aux aides de l'ANAH et habitant un parc construit avant 1975) ;
- Environ 1300 ménages de plus de 60 ans nécessitant des travaux d'adaptation de leurs logements (par anticipation ou pour besoin urgent) ;
- De nombreux logements dégradés nécessitant une intervention lourde (une centaine de logements ont été identifiés) ;
- L'occupation de ce parc de logements dégradés est également à mettre en lien avec son occupation. D'après les données issues du PPPI (Parc Privé Potentiellement Indigne), environ 525 logements seraient occupés par une population en situation de fragilité financière ;
- Un enjeu de revalorisation du patrimoine avec plus de 250 façades identifiées sur les axes principaux nécessitant à minima un ravalement.

Ces enjeux sont en lien avec les trois grandes orientations du Plan départemental de l'Habitat (2017-2022) :

- La prise en compte du vieillissement la population ;
- La maîtrise de l'empreinte écologique ;
- La poursuite des politiques sociales de l'habitat.

Par conséquent, la mise en place d'un dispositif de type OPAH afin d'accompagner la réhabilitation du parc de logements privés du territoire est apparu comme nécessaire en mettant en place les meilleures conditions afin d'aider et d'accompagner les propriétaires dans leurs projets de réalisation de travaux d'amélioration de leurs logements.

Le 2 novembre 2020, une convention a été signée entre la Communauté de communes, le Département de la Sarthe, l'Etat et l'Anah afin de lancer l'Opération de Programmée d'Amélioration de l'Habitat.

Cette OPAH, d'une durée de 3 ans a pour objectifs de **réhabiliter 150 logements** et d'accompagner les ménages dans leurs projets de réhabilitation de logements.

Cet accompagnement est :

- Financier avec la mobilisation des aides de droits communs
- Technique avec un accompagnement du ménage par l'opérateur tout au long de son projet

MONTANT ET RÉPARTITION DES TRAVAUX :

	Travaux d'entretien	FAUCHAGE DÉBROUSSAILLAGE		FOURNITURES ET TRAVAUX HORS MARCHÉ			Total n°1 (prestataires et fournitures)
	total	total fauchage 2020	régie communale 2020	fournitures (fonctionnement) <i>pas FCTVA</i>		Total	
BERFAY	16 153,03 €	4 967,40 €				- €	21 120,43 €
BESSE SUR BRAYE	27 121,40 €	- €	11 351,00 €			- €	38 472,40 €
COGNERS	23 275,81 €	- €	5 404,00 €			- €	28 679,81 €
CONFLANS SUR ANILLE	11 800,44 €	- €	7 429,00 €		2 712,60 €	2 712,60 €	21 942,04 €
DOLLON	26 289,11 €	8 941,32 €			3 736,80 €	3 736,80 €	38 967,23 €
ECORPAIN	16 311,95 €	5 756,34 €		139,68 €		139,68 €	22 207,97 €
LA CHAPELLE HUON	12 621,02 €	- €	7 097,00 €		2 620,20 €	2 620,20 €	22 338,22 €
LAVARE	30 710,14 €	- €	6 810,00 €			- €	37 520,14 €
MAROLLES LES ST CALAIS	22 249,06 €	4 354,56 €	1 612,00 €			- €	28 215,62 €
MONTAILLE	36 735,70 €	7 626,42 €		154,20 €	5 332,80 €	5 487,00 €	49 849,12 €
RAHAY	8 724,06 €	- €	5 355,00 €		1 368,00 €	1 368,00 €	15 447,06 €
SAINT CALAIS	6 749,57 €	- €	5 304,00 €			- €	12 053,57 €
SAINT GERVAIS DE VIC	29 881,63 €	4 334,40 €	1 682,00 €		3 048,00 €	3 048,00 €	38 946,03 €
SAINTE CEROTTE	10 945,79 €	- €	3 642,00 €			- €	14 587,79 €
SEMUR EN VALLON	15 487,42 €	3 857,04 €				- €	19 344,46 €
VAL D ETANGSON	45 126,49 €	- €	10 976,00 €		1 886,40 €	1 886,40 €	57 988,89 €
VALENNES	27 989,70 €	- €	8 202,00 €		1 866,00 €	1 866,00 €	38 057,70 €
VANCE	25 787,42 €	4 677,12 €	2 027,00 €			- €	32 491,54 €
VIBRAYE	41 355,34 €	- €	9 087,00 €			- €	50 442,34 €
TOTAL	435 315,07 €	44 514,60 €	85 978,00 €	293,88 €	22 570,80 €	22 864,68 €	588 672,35 €

DIFFÉRENTS TRAVAUX RÉALISÉS EN 2020 :

Consolidation de l'ouvrage mitoyen CONFLANS SUR ANILLE-MONTAILLÉ

Reprise de la maçonnerie du pont suite à une érosion excessive en raison du mauvais curage du fossé.

Travaux réalisés par l'entreprise E2TS



Travaux sur le Tusson à VAL D'ETANGSON

Dégradation de la rive par suite d'un manque d'entretien de la végétation et différents embâcles.
Travaux réalisés par l'entreprise CHERON.



Travaux de reprise de maçonnerie sur un ouvrage de MONTAILLÉ – VC 3

Travaux réalisés par E2TS



Réparation Pont mitoyen DOLLON ST MICHEL DE CHAVAINES

Affaissement du tablier suite à des infiltrations d'eau – Travaux réalisés sur cours d'eau

Travaux réalisés par l'entreprise CISSÉ



UNE POLITIQUE DE L'ENVIRONNEMENT

1) La Collecte et le traitement des déchets

Pour la compétence « *élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés* » la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille adhère au SYVALORM (SYndicat de VALorisation des ORdures MÉnagères).

La communauté de communes des Vallées de la Braye et de l'Anille pratique la redevance incitative d'enlèvement des ordures ménagères.

La participation de la collectivité au SYVALORM au titre de l'année 2020 s'élève à 1 293 082 €,

La redevance incitative est composée des éléments suivants :

Abonnement aux services (montant identique par point de collecte)	<u>Accès aux différents services</u> : collecte des ordures ménagères, collecte des sacs jaunes, vidage des conteneurs à verre et journaux/magazines, accès aux déchèteries, <u>frais de gestion</u> , <u>remboursements d'emprunts</u> (investissements)
Partie fixe (montant forfaitaire en fonction de la taille du bac)	<u>Liée au volume du bac</u> , elle correspond à un <u>forfait minimal de levées obligatoires</u> , et à <u>la taxe sur l'enfouissement (TGAP)</u> .
Partie variable (prix unitaire en fonction de la taille du bac)	<u>Liée au volume du bac</u> , elle correspond <u>aux levées supplémentaires</u> , au-delà de la partie fixe.

Les élus des Vallées de la Braye et de l'Anille ont fixé le montant de la redevance en 2020 comme suit, les tarifs reste inchangé par rapport à 2019 :

Grille de tarifs pour les Bacs

Volume du bac	Abonnement	TGAP (prix par bac)	Forfait de 16 levées	Prix total minimum	Part variable (tarif à la levée)
60L et 80L	106.90 €	9,30 €	34,40 €	150,60 €	6,00 €
140L	106.90 €	16,00 €	52,00 €	174,90 €	7,00 €
240L	106.90 €	26,80 €	83,20 €	216,90 €	8,00 €
340L	106.90 €	37,80 €	113,60 €	258,30 €	11,00 €
660L	106.90 €	74,30 €	209,60 €	390,80 €	17,00 €
770L	106.90 €	86,70 €	241,60 €	435,20€	19,00 €

Grilles de tarifs pour les sacs marqués

Nombres de rouleaux dans l'année	Volumes dotation En litre	Abonnement Point de collecte	Frais de Gestion	Part fixe TGAP	Part variable	Prix total
2	1 200	106.90 €	3.50 €	8.40 €	32.90 €	151.70 €
3	1 800	106.90 €	3.50 €	12.60 €	49.10 €	172.10 €
4	2 400	106.90 €	3.50 €	16.80 €	65.80 €	193.00 €
5	3 000	106.90 €	3.50 €	21.00 €	82.25 €	213.65 €
6	3 600	106.90 €	3.50 €	25.20 €	98.70 €	234.30 €
7	4 200	106.90 €	3.50 €	29.50 €	115.15 €	255.05 €
8	4 800	106.90 €	3.50 €	33.60 €	131.60 €	275.60 €
9	5 400	106.90 €	3.50 €	37.80 €	148.05 €	296.25 €
10	6 000	106.90 €	3.50 €	42.00 €	164.50 €	316.90 €

En 2020, 8 817 factures (baisse de 62 par rapport à 2019) ont été émises dont :

- 1 948 sont mensualisés (augmentation de 156 par rapport à 2019)

- 1 050 sont prélevés à la date limite de paiement (augmentation de 66 par rapport à 2019)

Au 10 janvier 2021, le montant total des impayés s'élève à 382 479.77 €, dont 129 580.42 € uniquement pour l'année 2020.

2) Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

TARIFS des contrôles 2020 :

Nature du contrôle	Val de Braye (TTC)	Pays Calaisien (TTC)
Contrôle de conception du projet	71,17 €*	96,82 €*
Contrôle de réalisation du projet	86,33 €*	116,64 € *
Contre visite de réalisation suite à réalisation non-conforme	46,66 €	86,27 €
Premier contrôle de l'existant	95,65 €*	/
Contrôle périodique d'entretien et de bon fonctionnement	77,00 €*	115,64 € *
Contre visite suite à réalisation de travaux	46,66 €	86,27 €
Contrôle lors de cession de propriété	187,75 €*	193,58 € *
Contrôle de mise hors service d'une installation	86,26 €	103,75 €
Contre-visite de mise hors service suite mise hors service non-conforme	46,66 €	86,27 €

*dont 11,71 € de surtaxe qui revient à la Communauté de Communes

RECENSEMENT DES INSTALLATIONS EXISTANTES :

Commune	Nombre d'installations
BERFAY	102
BESSE SUR BRAYE	172
COGNERS	95
CONFLANS SUR ANILLE	143
DOLLON	284
ECORPAIN	94
EVAILLE	132
LA CHAPELLE HUON	122
LAVARE	179
MAROLLES LES ST CALAIS	59
MONTAILLE	166
RAHAY	63
SAINT CALAIS	135
SAINT GERVAIS DE VIC	81
SAINTE CEROTTE	65
SAINTE OSMANE	87
SEMUR EN VALLON	122
VALENNES	107
VANCE	119
VIBRAYE	220
TOTAL	2 547

INSTALLATIONS CONTROLEES EN 2020 :

Commune	Installations contrôlées	Contrôles de conception	Contrôles de réalisation
BERFAY	5	-	-
BESSE SUR BRAYE	9	-	-
COGNERS	6	2	1
CONFLANS SUR ANILLE	3	2	1
DOLLON	22	3	2
ECORPAIN	3	-	2
EVAILLE	4	-	1
LA CHAPELLE HUON	11	-	-
LAVARE	12	1	-
MAROLLES LES ST CALAIS	2	-	-
MONTAILLE	7	-	-
RAHAY	4	-	-
SAINT CALAIS	9	-	-
SAINT GERVAIS DE VIC	2	-	-
SAINTE CEROTTE	5	-	-
SAINTE OSMANE	3	1	2
SEMUR EN VALLON	3	1	1
VALENNES	4	-	-
VANCE	4	1	-
VIBRAYE	8	1	2
TOTAL	126	12	12

3) La Gestion des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations (GEMAPI)

Depuis le 1er janvier 2018, la CCVBA devient compétente en matière de GEMAPI, elle doit prendre en charge les missions suivantes :

- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique,
- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau
- La défense contre les inondations
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines

Notre territoire est concerné par deux bassins versants.

Pour chaque bassin versant la CCVBA a signé une convention de groupement de commandes avec les autres Communautés de communes afin de mutualiser les couts d'études et de ressources humaines.

3.1 Le bassin versant de l'Huisne concerne les communes de Dollon, de Lavaré, de Semur en vallon et une infime partie de Montaillé et de Vibraye.

Au niveau supra territorial : adhésion au Syndicat Mixte du Bassin de la Sarthe dit SBS

le SMBS regroupe près de 500 000 habitants en 15 communautés de communes et l'agglomération du Mans. Le syndicat a pour objet d'assurer le portage technique, administratif et financier des trois Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) se trouvant sur son territoire (le SAGE du bassin de l'Huisne, le SAGE du bassin de la Sarthe Amont et le SAGE du bassin de la Sarthe Aval) en impulsant, facilitant et concourant à leur gestion cohérente durant leurs phases d'élaboration, de mise en œuvre et de révision.

La CCVBA est représenté par un titulaire et a participé à hauteur de 250 € pour l'année 2020

Au niveau opérationnel :

Le Syndicat Mixte du Bassin versant Huisne SARTHE (SMBSH), issue de la fusion du syndicat Mixte du Dué et du Narais et du syndicat mixte des communes riveraines est créé au 1^{er} janvier 2020.

Au cours de l'année 2020, VBA a sollicité l'extension du périmètre du SBHS pour les communes de Dollon et Semur en Vallon qui jusqu'à présent n'adhéraient à aucun syndicat. Le Syndicat est en cours de préparer un nouveau contrat avec l'agence de l'eau. La participation financière au SMBHS est de 4 331€ au titre de 2020.

3.2 Le bassin versant de la Braye et du Loir, concerne les autres communes de la CCVBA.

Fin 2018, création d'un groupement de commande avec les Communautés de Communes de Loir Luce Berce, L'Huisne Sarthoise, et du Gesnois Bilurien pour élaborer un cahier des charges pour le recrutement d'un cabinet spécialisé pour le diagnostic du réseau Hydrographique et la définition d'une fiche de poste en vue du recrutement d'un technicien de rivière.

A la mi -2019 Le cabinet HARDY Environnement a été retenu et Guillaume CHAPIN est recruté.

La clé de répartition du reste à charge (déduction faite des subventions de l'Agence de l'eau et de la Région, soit 80%) est fonction du nombre de Km linéaire de cours d'eau.)

La participation de la VBA pour 18 mois (2019-2020)

Etude GEMAPI : 9 303€

Technicien de rivière : 8 997 €

Au cours de 2020, le cabinet réalise le diagnostic de l'état des masses d'eau et l'inventaire des masses d'eau les plus dégradées (le Maineau, le Fresnaye, Le Coulonge, le Tusson, la Veuve, le Dinan, l'Etangsort, et la Braye Amont).

La lutte contre les nuisibles aquatiques pour l'ensemble des communes du territoire,

La CCVBA adhère à POLLENIZ à hauteur 3 922€, afin que les piégeurs des associations communales soient indemnisés.

UNE POLITIQUE DE SERVICES

1) Les Maisons de Santé

Au 31 décembre 2020, les maisons de santé du territoire accueillent :

Maison de santé de Bessé-sur-Braye	2 médecins généralistes
	3 Infirmiers(ères)
	1 pédicure-podologue
	1 ostéopathe
	1 sophrologue (ponctuellement)
Maison de Santé de Saint Calais	3 médecins généralistes (dont 1 salarié de la CCVBA)
	3 dentistes
	3 infirmières
	1 pédicure-podologue
	1 audio-prothésiste (1 journée par semaine)
MSP Vibraye	1 médecin généraliste
	3 dentistes
	1 kinésithérapeute
	1 pédicure-podologue
	3 infirmières
	1 psychologue (ponctuellement)
	1 ostéopathe
1 sophrologue (ponctuellement)	

Deux logements meublés à la maison de santé de Bessé-sur-Braye et de Vibraye accueillent des étudiants et/ou des professionnels remplaçants.

A ce pôle de santé s'ajoute le centre de santé, créé depuis le 1^{er} décembre 2016, et installé à la MSP de Saint Calais. La collectivité sous forme de vacation rémunère un médecin salarié à mi-temps.

Le secrétariat du centre de santé est assuré par la secrétaire du pôle de médecine générale libérale, en contrepartie la collectivité reverse 1/3 du salaire à la SCM médicale. A ces charges s'ajoutent les frais de fonctionnement.

Dépenses :

- 22 364 € reversement à la SCM de la médecine libérale
- 50 011 € salaire chargé du médecin salarié à mi-temps
- 12 046 € salaire chargé de l'administratif communautaire en charge du suivi de ce dossier

Recettes :

- 62 892 € : recettes des consultations réalisées par le médecin, soit 2 477 consultations en 2020
- 14 800€ : reversement par la CPAM suite au contrat signé avec cette dernière

Ce service est déficitaire, le budget principal doit apporter une subvention pour équilibrer ce budget.

2) Ecole de Musique Intercommunale

La Communauté de Communes adhère au Syndicat Mixte des Vallées de la Braye et de l'Anille (Ecole de Musique Intercommunale). Le montant de sa contribution pour 2020 de 260 000 €uros.

Centre Artistique Intercommunal Jean Françaix (Saint Calais)

D'une surface totale de 950 m², le bâtiment comprend :

- 1 salle formation musicale,
- 3 salles formation instrumentale,
- 1 studio d'enregistrement,

- 3 salles de répétitions en groupe,
- 1 salle équipée MAO (musique assistée par ordinateur),
- 1 salle musiques actuelles pour la création musicale,
- Locaux administratifs et techniques.



Enseignements décentralisés à Bessé-sur-Braye et à Vibraye

Des cours d'enseignement musical sont également dispensés au Centre Social à Bessé-sur-Braye et à la maison des associations à Vibraye.

3) L'Office de Tourisme Intercommunal

L'Office de Tourisme des Vallées de la Braye et de l'Anille met en œuvre des missions d'accueil, d'information, de promotion touristique et d'animation sur le territoire communautaire, en particulier auprès des professionnels du tourisme.

Au mois de novembre 2018, une rencontre avec les membres élus et les conseillères en séjours avec les élus communautaires a eu lieu pour une définition d'actions stratégiques à mener. Des actions déclinées à partir d'un plan stratégique de Sarthe Tourisme, du Pays du Perche Sarthois, et de la volonté communautaire.

Les thèmes développés :

- Développer l'investissement touristique et la qualification de l'offre
- Prendre appui sur les filières à forte à valeur ajoutée
- Porter le rayonnement des territoires vers l'excellence touristique
- Bâtir une nouvelle gouvernance du tourisme

En 2020, la CCVBA subventionne l'association à hauteur de 125 000€.

4) L'Anille Braye Omnisports Intercommunal

Pour permettre le développement et la promotion du stade d'athlétisme, la communauté de communes a signé une convention d'objectifs avec l'association Anille Braye Omnisports Intercommunal.

Cette association forte de près 1 200 licenciés, dans le cadre de la convention organise des anim'sports pour les enfants pendant les vacances scolaires ainsi que des stages sportifs utilisant des équipements intercommunaux et communaux.

Les stages sportifs

- En 2020 pour des raisons sanitaires aucun stage sportif n'a pu être accueillis

Les anim'sports pour les enfants n'ont eu lieu que pendant les vacances d'été à savoir 5 semaines

En 2020 : 775 inscrits pour participer aux anim'sports pendant le mois de juillet et une semaine en août (ex-tickets sports), une moyenne de 34 enfants par après-midi sportives, 401 enfants ont été transportés, 2529 km ont été parcourus par les 3 véhicules mis à disposition dans 10 villages différents.

VBA prend en charge une partie du transport des enfants, 714€ en 2020.

En 2020 la collectivité soutient l'Anille Braye Omnisport à hauteur de 30 500€ pour le salaire d'un animateur permanent

5) Le Musée de la Musique Mécanique

VBA est propriétaire du musée et de la collection depuis le mois d'octobre 2019.

Suite à la présentation de l'Association Musiques Magiques de son projet d'animation sur 3 ans, la collectivité a confié à cette dernière la gestion et l'animation du musée. Des conventions de fonctionnement et de mise à disposition de l'immeuble et de la collection ont été rédigées. La collectivité à 2 représentants au conseil d'administration du musée dans le collège des partenaires institutionnels.

En 2020, la crise sanitaire liée au covid a durement impacté la fréquentation du musée, celui-ci n'a ouvert qu'à partir du mois de juillet au lieu de mars. Les visites des groupes touristiques en lien avec le Pays du perche de sarthois et Sarthe tourisme ont toutes été annulées.

En 2020 ; VBA a exonéré le loyer des mois avril, mai et de juin pour un montant de 1 935€

LE TRANSPORT COLLECTIF DES ENFANTS

La Communauté de communes assure la prise en charge du transport dans le cadre :

- Des activités scolaires (pour les élèves des écoles publiques) ou des tickets sports, vers les équipements communautaires (gymnase de Vibraye, Base de loisirs de Lavaré, stade d'athlétisme Armel Blanchard à Saint Calais)
- D'une journée citoyenne, organisée par l'association sarthoise du Musée de la Paix (pour les élèves des écoles publiques),
- Du Festival Chrysalide (élèves des écoles publiques maternelles et primaires)
- D'un évènement organisé à l'initiative de l'Ecole de Musique Intercommunale (pour les élèves des écoles élémentaires)

Bilan 2020 : la collectivité a pris en charge les transports pour un montant de **1 633€** qui se répartissent comme suit :

- Séances sportives vers gymnase Vibraye

Du fait de la crise sanitaire, avec notamment la fermeture des écoles le 16 mars 2020, aucune autre activité n'a été organisée.

- Pour les séances anim' sports (se reporter au chapitre Anille Braye Omnisport intercommunal ci-dessus.)

LA COMPETENCE SCOLAIRE

 En 2020, la Communauté de Communes a participé au fonctionnement des Classes d'Intégration Scolaire (ULIS) pour 1 000 Euros (représentant quatre élèves).

 Réseau d'Aides Spécialisées des Enfants en Difficulté (RASED). La communauté de communes finance le RASED des écoles du territoire de l'ex-Pays Calaisien (14 communes). En 2020, des achats de matériels informatiques et pédagogiques ont été effectués à hauteur de 1 485,82 € TTC.

LA FOURRIERE ANIMALE

La fourrière animale a accueilli 4 chiens en 2020. Sur ce nombre, 1 chien a retrouvé son propriétaire, 2 chiens rejoint la SPA et 1 chien qui a retrouvé un nouveau propriétaire.

Les dépenses pour l'année 2020 s'élèvent à 174.57 € répartis comme suit :

- Frais vétérinaires : 141.67 €
- Alimentation pour animaux : 32.90 €

Une recette de gardiennage à la fourrière de 30 €.

LA COMPETENCE PETITE ENFANCE

Dans le cadre de sa compétence en Action sociale, Famille et Solidarité (ASFS), la Communauté de Communes des Vallées de la Brayre et de l'Anille à la charge de :

- L'élaboration d'une politique d'intérêt communautaire sur la CCVBA, animée et contractualisée (CEJ 2019-2022...) avec le service de la Maison de la Petite Enfance, les élus et les partenaires, notamment financeurs, comme la CAF, la MSA, etc.
- La gestion du Multi-accueil communautaire « Le Jardin des sens ».
- La gestion du Relais Assistantes Maternelles Parents Enfants.

1) Le Relais Assistants Maternels Parents Enfants

Le contexte particulier de 2020 a suscité de nombreux changements pour le service RAMPE :

- Changement d'animatrice RAMPE
- Année de transition politique (municipales et intercommunales) pour la CCVBA
- L'état d'urgence sanitaire et la crise du COVID-19

L'Animatrice RAMPE, Angéline CANEVET est nouvellement arrivée en mai 2020, en remplacement de Catherine LEJARD, partie à la retraite. Sous l'égide de la nouvelle Vice-Présidente ASFS, Cindy GAUTIER, l'animatrice travaille en collaboration avec la coordinatrice petite-enfance de la CCVBA.

Les missions du Relais sont définies par la CAF (extrait de la lettre circulaire C n°2017-003) :

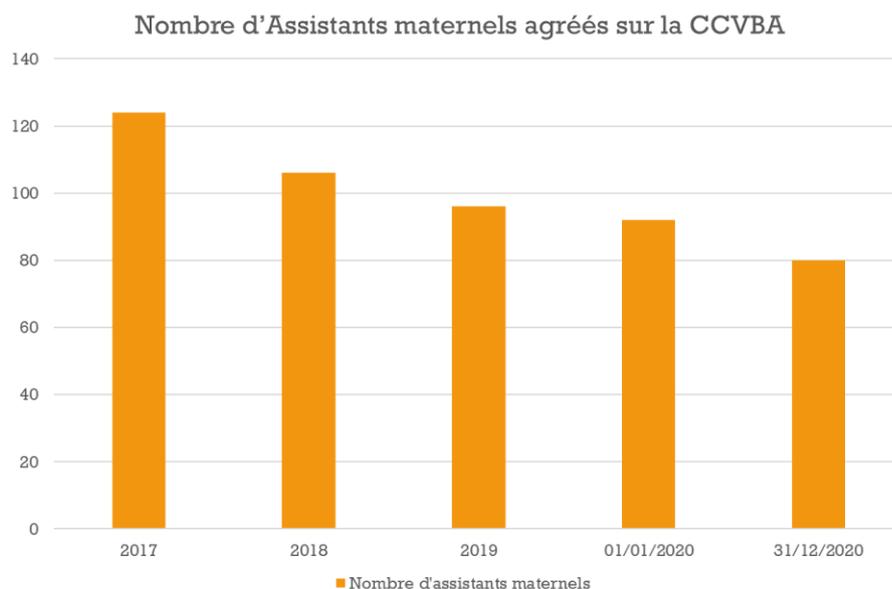
- Mission 1 : **Informers les parents** sur l'ensemble des modes d'accueil (accès, coût, aides possibles, démarches administratives et juridiques) et les professionnels de l'accueil individuel (sur les conditions d'accès, d'exercice, d'emploi, de formation, de passerelles entre les différents métiers).
- Mission 2 : **Offrir un cadre d'échanges et de rencontres aux** professionnels de l'accueil individuel du jeune enfant (assistants maternels et gardes d'enfants à domicile)
- Mission 3 : **Observer les conditions locales d'accueil** du jeune enfant (évolutions, suivi des places d'accueil, besoins des familles...). Un élément qui permet d'évaluer la pertinence des actions et de contribuer à une meilleure adéquation entre l'offre et les besoins sur le territoire.

Le RAMPE s'adresse à l'ensemble des parents, Assistants maternels et Auxiliaires parentaux des 19 communes de la CCVBA.

1/- L'accueil du jeune enfant sur la CCVBA

Les familles du territoire ont accès à différents modes d'accueil pour leurs jeunes enfants, qui en 2020 représentaient :

- 1 Multi-accueil (communautaire) offrant 12 à 14 places d'accueil régulier ou occasionnel.
- Auxiliaires parentaux en emploi direct ou via associations/entreprises (ADMR...). Ces professionnels de la petite enfance, bien que parmi les publics cibles du service sont peu ou pas représentés.
- **92** Assistants maternels agréés en début d'année 2020. Ces agréments représentaient alors 242 places d'accueil de journée et 120 places pour des scolaires (périscolaires et dérogations scolaires). Cependant sur ces 92 professionnels disposant d'un agrément de la PMI seulement 83 exerçaient une activité. Parmi ces professionnels, 5 exercent en Maison d'Assistants Maternels. Sur l'année 2020, le nombre de professionnels agréés a continué de chuter, se réduisant à 80 en décembre 2020. Une tendance à la diminution qui s'inscrit sur le territoire depuis 2017.



Ainsi il est à noter à la fois une diminution du nombre d'Assistants maternels agréés mais aussi un nombre conséquent de professionnels qui n'exercent plus le métier malgré l'agrément en cours de validité. En effet l'agrément est renouvelé tous les 5 ans, dans ce laps de temps, des professionnels cessent parfois leur activité. Le départ en retraite est majoritairement évoqué comme motif à la cessation d'activité. Mais aussi la volonté de reprendre une activité professionnelle à l'extérieur du domicile pour certains professionnels plus jeunes qui mettent en avant ; les difficultés relationnelles employeurs-salariés, les contraintes de la PMI (notamment dans l'aménagement du logement) et le manque de reconnaissance dans le métier.

Si la natalité sur la Communauté de communes tend elle aussi à la baisse, celle-ci est cependant beaucoup plus nuancée que la baisse du nombre d'Assistants maternels. Il s'agit donc d'un axe de travail du RAMPE, pour communiquer sur ce métier, car les besoins d'accueil individuel notamment en horaires atypiques sont en effet assez prégnant sur le territoire, du fait du bassin d'emploi (travail en horaires d'équipe en usines, maisons de retraites, hôpital de Saint-Calais).

2/- Les actions du RAMPE en 2020

▪ Répondre aux besoins des familles et soutenir les modes d'accueil existants sur le territoire

Le RAMPE accompagne les parents-employeurs tout au long de leurs relations avec leurs employés, en préservant la confidentialité des échanges. Il joue également un rôle d'accompagnateur auprès des parents, tant dans l'évaluation des besoins, que l'émergence de l'identité parentale et le soutien à la parentalité.

82 familles différentes (pour **268 contacts et demandes d'information**, dont 63 RDV physique) se sont adressées au RAMPE en 2020 principalement pour être accompagnées sur le rôle d'employeur et le cadre du contrat de travail (167). Ce chiffre, plus élevé qu'en 2019 (196 contacts), s'explique à la fois par la communication sur les missions du service qui tend à inscrire de plus en plus le RAMPE en tant qu'acteur petite enfance sur le territoire. Mais aussi en raison de la situation COVID-19 qui a entraîné des questions inhabituelles, tant sur l'accueil du jeune enfant que sur le cadre légal du contrat de travail (activité partielle...).

L'information est également une mission essentielle auprès des professionnels. **49** Assistants maternels ont bénéficié de renseignements individuels en 2020, soit **228 échanges**. Un chiffre également en augmentation pour les mêmes raisons. Concernant les motifs ; le droit du travail (77), la pandémie (53) et le soutien professionnel restent les motifs prépondérants de contacts.

Pendant l'année 2020, face à la pandémie, le fonctionnement du service s'est adapté. Les permanences ont été maintenues sur RDV uniquement, les contacts en distanciel ont été favorisé si possible. Concernant les actions collectives à destination des parents, celles-ci n'ont pas pu être organisées. Cependant le RAMPE a cherché à maintenir un lien avec les familles en étant plus présent en ligne (site internet de la CCVBA et Facebook) :

- En donnant accès aux informations mises-à-jour concernant le COVID-19 et les contraintes liées aux modes d'accueil
- En participant virtuellement à des évènements Petite Enfance par la réalisation de fiches d'activités et articles lors du report de la Semaine Nationale de la Petite Enfance (en octobre 2020) et pour la Journée Internationale des droits de l'enfants (20 novembre 2020).

▪ **Accompagner la professionnalisation de l'accueil individuel**

Les professionnelles et les enfants qu'elles accueillent ont continué de fréquenter le RAMPE en 2020 malgré le changement d'animatrice, l'interruption des actions collectives et les restrictions dues à la situation sanitaire. Cependant la moyenne de fréquentation a baissé en 2020 en particulier à Lavaré et Saint-Calais. Les professionnels l'expliquent par le contexte pandémique (refus des parents et/ou Assistants maternel à la participation des enfants à un atelier collectif, difficulté à reprendre l'habitude de sortir de nouveau de chez soi).

70 matinées de Jeux et Rencontres ont pu être proposés (130 en 2019) et **31 Assistantes maternelles** (plus d'un quart des professionnelles en activité) et **72 enfants différents** en ont profité. La baisse du nombre de séances organisées s'explique bien sûr par l'arrêt des actions collectives entre le mi-mars et mi-juillet 2020. Mais également par l'arrêt en 2020 de la séance du lundi matin à Vibraye. En effet celle-ci concernait depuis 2019 les mêmes professionnels fréquentant également la séance du jeudi matin. Après concertation, il a été convenu que la séance du lundi matin serait proposé sur d'autres communes du territoire (à partir de janvier 2021).

Le partenariat avec les Médiathèques du territoire a été maintenu en 2020. 3 séances ont eu lieu avec la Bibliothèque de Vibraye dont 1 dans les locaux du RAMPE avec la Bibliothécaire (pendant la fermeture au public de la bibliothèque lors du reconfinement de fin d'année). 1 séance a été organisée avec la Médiathèque de Bessé-sur-Braye (avec l'animatrice des bébés lecteurs) dans les locaux communaux où se déroulent les matinées Jeux et Rencontres.

Les actions collectives spécifiques, en présence simultanée des parents/enfants/professionnels, ou les actions organisées habituellement avec les classes de maternelle par exemple, ont dû être annulées afin de limiter le nombre de participants. De même, la majorité des ateliers croisés avec le multi-accueil à Vibraye ont dû être annulés du fait de la contrainte d'éviter les mélanges de groupes d'enfants. Seules 4 de ces séances ont donc eu lieu sur l'année.

Le contexte de la pandémie a fait l'objet en 2020, d'une action spécifique de soutien des professionnels. Des soirées d'échanges entre professionnels ont été proposées en juillet 2020 pour permettre à la fois la reprise de contacts après l'interruption due au confinement du printemps et le nécessaire besoin d'échanges après ces mois d'isolement en lien avec les contraintes sanitaires. 4 dates ont été proposées selon les lieux habituels d'atelier par soucis de proximité. 1 seule a finalement eu lieu, les professionnels ayant peu donné suite à cette proposition. Cela peut s'expliquer par la période estivale et de congés en juillet, le changement d'animatrice, l'horaire, mais surtout la difficulté exprimée de reprendre le chemin de l'extérieur et du collectif en période d'angoisse lié à la pandémie.

ASSISTANTES MATERNELLES
(DÉ)CONFINÉES...REMETTONS LA
RENCONTRE AU CŒUR DE NOS
PRATIQUES !



Parce que chacun a traversé nombre d'émotions pendant cette crise sanitaire, en tant qu'individu et salarié...

Parce que la pratique du métier d'Assistante Maternelle a été bousculée...

Parce que chacun a puisé dans ses ressources pour s'adapter face aux contraintes et aux restrictions...

Le RAMPE organise des Rencontres d'échange et de partage du vécu du (dé)confinement, à l'attention des Assistantes Maternelles de la Communauté de communes des Vallées de la Brayre et de l'Anille.

RAMPE

Réseau Assistantes Maternelles
Parents Élus

QUAND ? OÙ ?

Saint-Calais - RAMPE :

le 15/07/2020 à 19h

Vibraye - RAMPE :

le 16/07/2020 à 19h

Lavaré (Maison des associations) :

le 20/07/2020 à 19h

Bessé-sur-Braye (Centre social - rue des écoles) :

le 22/07/2020 à 19h

INSCRIPTION PRÉALABLE

auprès du RAMPE

Saint-Calais

36 Ter rue de la Cornillière

09.71.53.56.86

Vibraye

Rue du Grand Prix 1906

02.43.71.15.52

ram.valdebraye@orange.fr



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
des Vallées de la Brayre
et de l'Anille

JOURNÉE NATIONALE DES ASSISTANTES MATERNELLES 2020

« C'est quoi, être Assistante Maternelle aujourd'hui ? »

Assistants Maternels, nous vous confions nos enfants d'aujourd'hui et adultes de demain !
Pourtant, si l'accueil chez une assistante maternelle est le plus répandu auprès des familles en France, il souffre d'une méconnaissance et de préjugés.
Assistants Maternelles de la Communauté de Communes des Vallées de la Brayre et de l'Anille, venez redéfinir ensemble votre métier !

« La DIRECTION que prend l'ÉDUCATION D'UN jeune enfant DÉTERMINE sa VIE D'ADULTE » - P. Freinet

COMPÉTENCES
PROFESSIONNALISATION
MÉTIER
POINTS FORTS DE L'ACCUEIL INDIVIDUEL
CADRE LEGAL
MISSIONS
FORMATION

Professionnelles de l'accueil individuel de l'enfant à domicile, le RAMPE vous invite à venir parler de la profession et la valoriser le jour de sa Fête Nationale !!

Le Jeudi 19 novembre 2020, à 20h00, dans les locaux du RAMPE de Saint-Calais.

Merci de vous faire préalablement connaître auprès du RAMPE au 07.86.73.17.38 ou par mail à rampe@cc-vba.com

Les réunions d'échanges entre professionnels ont été maintenues en nombre limité et sur inscription.

Compte rendu chiffré des participations des professionnelles aux réunions du RAMPE en 2020 :

Dates	Lieux	Thèmes	Nombre de professionnels participants
16/07/2020	Vibraye	Groupe d'échange confinement/déconfinement	3
08/09/2020	Saint-Calais	Présentation/Projet RAMPE	3 + 1 élue
10/09/2020	Vibraye	Présentation/Projet RAMPE	4 + 1 élue
14/09/2020	Bessé-sur-Braye	Présentation/Projet RAMPE	6
19/11/2020	Saint-Calais	Journée Nationale des Assistants Maternels	6

Pour compléter l'offre faite aux professionnels, le RAMPE soutien le départ en formation continue par l'accompagnement individuel et la mise-en-place sur le territoire de session de formation (1 organisée au niveau local en décembre 2020). Le RAMPE de la CCVBA s'inscrit pleinement dans le réseau des acteurs de la petite enfance du territoire et y contribue en présentant notamment la spécificité de l'accueil à domicile.

Point sur les Maisons d'Assistants Maternelles (MAM) du territoire :

Deux MAM sont en activité sur le territoire à La chapelle-Huon (2 professionnels, 8 places d'accueil) et Lavaré (3 professionnels, 12 places d'accueil). Deux projets de MAM sur la CCVBA ont émergé en 2020 (Lavaré et Val d'Etangson). Le RAMPE se met à disposition des porteurs et des communes, dans le long processus de mise-en-œuvre de ces projets, en veillant à leur intégration dans le contexte et à leur adéquation aux besoins du territoire.

3/- Perspectives 2021

Plusieurs actions engagées en 2020 se poursuivent en 2021 :

- Valorisation du métier d'Assistant maternel pour pallier la baisse du nombre de professionnels. Rédaction d'un dossier avec une série d'articles présentant ce métier dans les Journaux locaux. Il sera le résultat d'échanges entre les professionnelles du territoire.

- Poursuite des rencontres partenariales auprès des Mairies (secrétaire de Mairies et élus) pour faire connaître les missions du RAMPE et permettre ainsi l'accès à ce service par les habitants.
- Projet Guide Petite Enfance « Naître et grandir sur la CCVBA » pour faire connaître les services aux familles et aux tout-petits sur le territoire.
- Prévoir les supports nécessaires à la mise en place d'un « Point Info Familles » du RAMPE (lorsque l'accueil sans RDV sera possible) présentant les informations autour du mode d'accueil du jeune enfant.
- Le travail partenarial a été étoffé en 2020 notamment avec la Médiathèque de Saint-Calais, l'Ecole de Musique Intercommunale et les Maisons de retraite de Bessé-sur-Braye et Saint-Calais en vue de créer ensemble de futurs projets. D'autres projets sont également en cours et dépendent eux-aussi du contexte sanitaire, comme une soirée conférence-échanges sur le thème de la motricité libre de l'enfant pour parents et professionnels.
- Accompagner les professionnels vers l'extérieur lors des matinées Jeux et Rencontres, notamment via les Rando'RAMPE sur la CCVBA (découverte du milieu naturel, appropriation des ressources du territoire, balades contées, jeux nature...).

2) Le Multi accueil : Le Jardin des Sens situé rue du Grand prix 1906 à Vibraye

➡ Le partenariat avec la CAF : le dernier CEJ avant la nouvelle CTG

La Caf offre des services diversifiés aux familles et accompagne les partenaires du territoire pour :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants ;
- Accompagner les familles dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et au retour à l'emploi des personnes et des familles.

Fin 2022, le CEJ pourra être remplacé par une **Convention Territoriale Globale (CTG)**. C'est une convention de partenariat qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire.

La Ctg se concrétise par la signature d'un accord entre la Caf et la communauté de communes. Elle aura pour but d'optimiser l'utilisation des ressources sur le territoire.

La prochaine Ctg s'appuiera sur un diagnostic partagé avec les partenaires et facilitera les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté. En mobilisant l'ensemble des ressources du territoire, elle renforcera les coopérations et contribuera ainsi à une plus grande efficacité et complémentarité d'interventions.

La mise en œuvre d'une Ctg implique une forte mobilisation des élus locaux, de la direction et du conseil d'administration de la Caf dans la conduite et le suivi de la démarche. Un comité de pilotage est mis en place. Il fait le lien entre le projet global du territoire et les différents comités thématiques. Ces comités thématiques associent les acteurs locaux dans la mise en œuvre de cette dynamique sur le territoire.

La Ctg permet également de rationaliser les instances partenariales existantes et de mieux mobiliser les financements. Tout son intérêt réside dans la démarche entre les acteurs, à différentes étapes :

- La préparation : s'approprier la démarche ;
- Le diagnostic partagé : identifier l'ensemble des ressources et des besoins et construire une vision commune du territoire et de ses priorités ;
- La définition du plan d'actions sur une période pluriannuelle de quatre ans ;
- Le pilotage et le suivi ;
- L'évaluation des actions mises en œuvre.

Pourquoi signer une CTG ?

Avoir une vision globale et décloisonnée

Fixer un cap

Maintenir le soutien financier de la CAF

Adapter son action aux besoins du territoire et être plus efficace

Clarifier les interventions

Faciliter la prise de décision

<http://www.caf.fr/sites/default/files/caf/801/PDF/CTG.pdf>

Mme Cindy Gautier travaille actuellement avec les membres de la commission aux préalables de la décision du transfert éventuel de la compétence enfance jeunesse à l'automne 2022 avec la CAF 72.

➔ Projets réalisés en 2020 :

Expérimentation Ateliers enfants-Parents

LA GENESE DU PROJET :

Les constats faits par les services petite enfance de la CDC des Vallées de la Braye et de l'Anille (multi accueil et Rampe) :

- Au cours de 2018-2019, **différentes familles se sont présentées pour assister aux ateliers d'éveil du RAMPE** destinés uniquement aux assistantes maternelles.
- Lors des entretiens avec l'animatrice RAMPE pour l'embauche de leur assistante maternelle, **les familles demandent très régulièrement si les ateliers d'éveil leurs sont accessibles.**
- Les familles du territoire ont répondu présentes **Lors de L'atelier enfant / parent** organisé à titre expérimental dans le cadre de la dernière semaine de la parentalité en 2018
- Les actions en direction de la petite enfance sur le **sud du territoire de la CCVBA** sont peu développées.
- **L'utilisation des nouveaux locaux du RAMPE de St Calais** pourrait être optimisée.

Face à ces constats, l'idée d'expérimenter un atelier parent-enfant avec une visée de Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP)

Le LAEP est un lieu d'échanges et de rencontres où des accueillants invitent enfants et adultes à partager un moment de convivialité, à partager leurs expériences et leurs préoccupations.

Le lieu est aménagé pour **favoriser le jeu** et l'éveil des jeunes enfants de moins de 6 ans en présence d'un adulte référent.

Il permet de :

- Favoriser la relation enfant-parent
- Valoriser les compétences des parents
- Permettre la rencontre entre parents
- Accompagner la séparation enfant-parent
- Prévenir la maltraitance
- Favoriser les rencontres entre enfants
- Avoir un lieu identifié pour conforter la relation entre les enfants et les parents

Réalisation du projet :

Sur ces bases, les élus communautaires ont validé fin novembre 2019 le projet d'expérimentation afin de créer un atelier parent-enfant sur le territoire.

L'expérimentation devait se dérouler d'avril 2020 à décembre 2021 avec pour objectif d'obtenir l'agrément Lieu d'Accueil Enfants Parents à compter de 2022, délivré par la Caf sur présentation d'un projet.

Malgré un début d'année particulièrement singulier en 2020, 6 séances d'atelier enfants-parent ont été réalisées de septembre à décembre 2020 (1 atelier en septembre – 1 en octobre – 2 en novembre et décembre 2020)

La concrétisation des ateliers enfant/parent a permis :

- D'offrir un espace d'épanouissement et de socialisation en 2020 pour **11 enfants dont 7 familles** (dont une famille présente aux 6 séances). Ces chiffres illustrent qu'un tel lieu répond aux besoins des familles sur le territoire.
- De vérifier ce que les familles viennent chercher au sein d'un tel lieu : **du lien social** pour les enfants comme pour les parents, un lieu où l'enfant peut **expérimenter en toute sécurité** (aménagé pour l'enfant), **un lieu de variété** où le parent peut se poser pendant que l'enfant joue.
- De **faire évoluer l'offre petite enfance sur le territoire de La CCVBA** et ce pour coût mesuré et d'optimiser la fréquentation et l'utilisation des lieux dédiés à la petite enfance
- De répondre aux objectifs des actions de soutien à la parentalité soutenu par le département et la CAF de la Sarthe.

Les difficultés rencontrées, en lien à ce projet ont été identifiées comme principalement liées à la crise sanitaire.

Bilan Financier du projet en 2020 :

- Charges = 1 555 euros
- Produits = 840 CAF + 600 Dép de la Sarthe = 1440 euros

Perspectives du projet :

La Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de L'Anille reconduit le projet des Ateliers Enfant-Parent en 2021 et envisage une labellisation en tant que LAEP dès janvier 2022.

En 2021 :

- 20 ateliers sont envisagés soit environ 2 par mois hors vacances scolaires.
- Un équipe d'accueillant qui s'étoffe grâce aux partenariats CAF, Département, ville de Saint Calais, bénévoles
- 5 réunions de travail pour les accueillants dont une visite d'un LAEP en Eure et Loire
- 2 sessions de supervision de 2h : temps d'échanges et de réflexion pour définir et fédérer l'équipe d'accueillantes

Nous travaillons actuellement à la rédaction d'un dossier de demande d'agrément LAEP auprès de la CAF de la Sarthe et à l'écriture d'une convention pour janvier 2022 qui sera proposée aux partenaires.

Extension d'agrément Multi-accueil : à compter du 02.03.2020

Le multi accueil « Le Jardin des Sens » s'inscrit dans la **politique petite enfance de communauté de communes et poursuit les objectifs préalablement définis par la collectivité** :

- Accompagner l'enfant dans l'acquisition de son autonomie et son indépendance, au travers de la socialisation
- Accueillir l'enfant et ses parents et leur permettre de trouver leur place
- De favoriser l'apprentissage des règles collectives et sociales
- De respecter l'individualité dans la limite du collectif
- D'aider l'enfant à grandir pour le préparer à quitter la structure

Avait été constaté :

- Une baisse des Assistantes maternelles sur le territoire
- Une demande croissante en accueil collectif : accueil en régulier pour les parents qui travaillent, en occasionnel pour la socialisation ou encore permettre aux parents de souffler, de se rendre à un RDV, pour une préparation à l'école maternelle ...
- Des demandes d'accueil réduit (11h-15h) pour les parents travaillant en horaires décalé. Ces familles ne trouvent pas de mode de garde ; du fait d'un faible volume horaire.

Pour répondre à ces besoins, après approbation de la PMI et de la CAF, la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille a **mis en œuvre dès le 1er mars 2020 l'extension d'agrément** du multi accueil de 2 places d'accueil de 11h à 15h avec une capacité d'accueil modulée.

Il existe toujours trois modes d'accueil différents :

- L'accueil régulier
- L'accueil occasionnel
- L'accueil d'urgence

À travers une observation attentionnée de l'enfant, l'instauration de limites et de règles de façon bienveillante, l'élaboration de réponses adaptées, la préoccupation d'une prise en charge individuelle au sein d'un collectif, l'équipe de professionnels qualifiés, est garante de la qualité du service offert aux familles.

➡ Le Jardin des Sens situé en 2020

En 2020, le Jardin des sens, a affiché **une nouvelle fois calendrier complet pour les accueils réguliers**.

Il en ressort que le **service rendu par le multi accueil répond toujours à un réel besoin sur le territoire**.

Les Horaires et le nombre de jours d'ouverture

La structure est ouverte du lundi au vendredi, de 7h30 à 18h15.

Soit **une amplitude horaire d'ouverture journalière de 10.75 heures**.

La crise sanitaire a eu des impacts sur les chiffres du multi accueil

En 2020, l'établissement a été **ouvert 192 jours**, au lieu de 232 jours

- Fermeture totale 16.03.2020 au 13.05.2020
- Ouverture partielle du 14.04 au 19.06.2020 : avec 10 enfants maxi

Le multi accueil n'a, à aucun moment, accueilli d'enfants de personnels prioritaires et n'a pas eu de baisse de fréquentation, due à la crise sanitaire sur le 2nd semestre 2020.



Mois	Janv	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
Nombre de jours d'ouverture	22	20	10	0	10	21	22	6	22	22	20	17
2020	TOTAL = 192 jours d'ouverture annuelle											

Les périodes de fermeture

Chaque année, le multi accueil ferme ses portes :

- 3 semaines en Août
- 1 semaine entre Noël et le Jour de l'An

- Les jours fériés et le vendredi d'Ascension

En 2020 s'est ajoutée la fermeture du vendredi 24.12.2020 suite à une enquête révélant seulement 1 besoin de garde.

Les enfants accueillis

En 2020, **39 enfants** différents dont 33 familles **ont fréquenté « le Jardin des Sens »**, dont 14 premières inscriptions.

Parmi ces **33 familles** :

- 28 familles soit **79 % résident sur la Communauté de Communes**
Vibraye 21 familles / Lavaré 1 famille / Saint Calais 2 familles / Berfay 1 famille / Dollon 1 famille / Conflans sur Anille 1 famille / Semur en Vallon 1 famille
- 7 familles soit **21 % habitent hors Communauté de Communes**

Les modes d'accueil :

Parmi les 39 enfants :

- **53,85 % des enfants** sont accueillis pour un **besoin d'accueil régulier** soit 21 enfants.
- **46,15 % des enfants** sont accueillis pour un **besoin d'accueil occasionnel** soit 18 enfants.

En 2020, le tarif horaire minimum des familles est **0,25 €** et le tarif horaire maximum des familles est **3,42€**.

Le tarif horaire moyen 2020 est de **1,82€** (heures facturée / participation des familles) contre 1,64€ en 2019.

7 familles ont un tarif horaire inférieur à 1 euro soit 17,94 % en 2020 contre 35,29 € en 2019.

Le levier de **l'accueil occasionnel permet d'optimiser les places d'accueil** et d'atteindre un taux d'occupation satisfaisant.

Pour ce faire, un listing des familles souhaitant un accueil occasionnel pour leur enfant est constitué Cette **liste de familles à contacter** en cas de créneaux horaires vacants pour maladie ou absences diverses est toujours actualisée. Lorsqu'un enfant est absent l'équipe contacte des familles susceptibles d'être intéressés par le créneau vacant, qui se trouve dans la quasi-totalité des cas comblé.

Concrètement, elle permet à l'équipe de remplacer de suite un enfant absent par un enfant inscrit en occasionnel.

Ce process est complètement intégré par l'équipe du multi-accueil et satisfait les familles.

Les taux d'occupation

Le taux d'occupation à considérer est **le taux d'occupation sur les heures réalisées**.

Années	Taux d'occupation sur heures réalisées en %	Taux d'occupation sur heures facturée en %
2014	60,93	64,68
2015	68,40	68,77
2016	67,02	71,6
2017	74,32	78,10
2018	74,91	78,79
2019	78,71	79,47
2020	77,51	81,08

En 2020, le Jardin des sens a **offert 24 956 heures d'accueil** et compte **19 344 heures d'accueil réalisées**.

Ce qui génère un **taux d'occupation sur heures réalisées de 77,51%**.

Un chiffre plutôt bon au regard de l'année singulière et de l'objectif de 70% que l'équipe se fixe pour prétendre à un meilleur financement de la Caf via le CEJ.

L'autre critère de calcul des subventions est lié au **Taux de facturation**.

La collectivité fournissant les couches et les repas, il doit être inférieur ou égale à 107% pour percevoir **les montants Maximum de la Prestation de service unique de la CAF (PSU)**.

En 2020, la CCVBA prétend donc à la PSU à hauteur de 70 852 euros

Pour 2020, le Taux de facturation **est de 104,61 %**, il s'explique du fait que le Multi-accueil répond au plus juste aux besoins des familles.

Quant aux **heures facturées et heures Réelles**, nous notons sur l'année 2020 **une baisse**, par rapport à 2019, due à la **fermeture totale et partielle** dues aux confinements. La participation des familles est également impactée.

Néanmoins, il est également important de préciser qu'à compter du 01.03.2021, le Jardin des sens a connu **une extension d'agrément de 2 places de 11h à 15h**. Cette donnée a également des impacts sur les chiffres de 2020.

En 2020, la **CNAF** a déployé des mesures pour soutenir financièrement les gestionnaires de services petite enfance, à travers des **aides exceptionnelles EAJE Confinement / déconfinement**, à hauteur de 27 euros / jour et par place fermée ou non pourvue pour les gestionnaires employant des salariés de droit public. Dans ce cadre la CCVBA a reçu **22 528 euros**.

Un indicateur : le prix de revient

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Total des charges	196 210,00 €	186 880,00 €	195 603,00 €	212 323,00 €	219 507,00 €	215 881,00 €
heures réalisées	20296	19973	22243	22420	23352	19344
Prix de revient	9,67 €	9,36 €	8,79 €	9,47 €	9,40 €	11,16 €

Due à la fermeture totale et partielle, **une importante hausse du prix de revient se fait remarquer en 2020**.

2020 ... une année singulière due à la crise sanitaire !

Le bénéfice pour les enfants accueillis est de profiter pleinement de la richesse apportée par le Multi-Accueil « Le jardin des Sens », tout **en respectant le développement et l'individualité de chacun** d'entre eux.

L'équipe défend particulièrement **les valeurs de respect des personnes, de confiance et de tolérance**.

L'accompagnement de l'enfant et de sa famille est essentiel pour le professionnel qui soutient l'enfant dans la découverte de son environnement.

Le processus **d'autonomie physique et psychique de l'enfant** prend toute son importance et va être particulièrement investi. Au regard des valeurs précitées, **le rythme des enfants sera respecté** et la construction de chacun sera favorisée.

Les enfants âgés de 2 mois et demi à 4 ans évoluent au sein du Multi-Accueil et y grandissent à leur rythme : les petits s'éveillent au contact des plus grands, les plus grands apprennent à vivre ensemble et à se responsabiliser vis-à-vis des tout-petits.

Les activités organisées :

- Tout au long de l'année, pour **répondre aux besoins de l'enfants**, l'équipe du multi-accueil s'est adaptée au contexte et à continuer de proposer **activités variées**.
- Chaque année, L'équipe choisi un thème qui sert de fil conducteur pour les différentes activités faites avec les enfants et les familles.
Au cours de 2019-2020 l'équipe a travaillé autour du **thème du Cirque** et pour **2020-2021** autour du **thème du Ciel**.
- **La Fête de l'été**

La fête de l'été au multi accueil est un moment important qui réunit les enfants, les familles et les professionnels.

Chaque année, elle est organisée par l'équipe du Jardin des sens comme un temps de convivialité, avant les congés d'été, et permet des instants de partage privilégiés.

Ce temps d'échange, qui nous est cher, est une partie intégrante du parcours de l'enfant, notamment pour les plus grands avant leur entrée à l'école maternelle.

La tenue de ce type d'événements en 2020 n'a pas été envisageable

- **L'éveil aux livres** fait partie également du projet de vie des enfants au Jardin des Sens.



L'ouverture vers la bibliothèque qui habituellement prolonge ce travail et favorise la démarche d'aller vers un lieu culturel, **n'a pu être mise en œuvre en 2020...**

Néanmoins **la bibliothécaire est venue au sein du multi accueil réaliser des ateliers lecture** pour les plus grands dès que le contexte le permettait.

- **Jeux extérieurs et Promenade : favorisés en 2020**

L'équipe a toujours été persuadée qu'il est primordial pour l'enfant de **sortir dehors quotidiennement**. C'est donc tout naturellement, comme l'indiquait les recommandations, **qu'elle a favorisé plus que jamais cette pratique en 2020.**



Car les jeux à l'extérieur favorisent la découverte et la connexion avec la nature.

A l'inverse des activités sédentaires, sortir au grand air encourage l'enfant à mieux comprendre l'environnement qui l'entoure, à bouger davantage et plus longtemps.

Les repas et goûters ont également été réalisés dehors dès que les températures le permettaient.



Le préau a permis également de sortir en tout temps en adaptant la durée.



Pour répondre aux recommandations et aux besoins de variété de l'enfant, l'équipe du Jardin des sens a aussi organisé **chaque mois une promenade** dans le rue et chemin de VIBRAYE.

Ces temps passés en extérieur sont des moments de plaisir, une source d'échanges et d'ouverture sur le monde.



- **Proximité et partenariat avec le RAM :**

A l'arrivée d'Angéline le partenariat et le travail collaboratif avec le RAMPE s'est très naturellement poursuivi.

- Des ateliers croisés :

Cela consiste à réaliser des temps communs entre les enfants, le personnel du multi et les enfants avec leurs assistantes maternelles, sous forme de rendez-vous ponctuant l'année.

Ces rencontres ont pour objectif d'échanger, partager, s'ouvrir, créer du lien entre tous adultes comme enfants...

En 2020, ils n'ont pu être organisés du fait du contexte sanitaire

- Des rencontres festives partagées tel que la chasse à l'œuf avec les enfants et les assistantes maternelles du RAMPE n'ont pas eu lieu en 2020

Les liens avec les familles

Une réunion de parents a été organisée en septembre 2020 afin de transmettre aux familles les informations essentielles au bon fonctionnement de la structure et quelques notions clés de nos pratiques éducatives et pédagogiques.

Le Personnel : Une équipe efficiente et cohérente

Les réunions

Comme chaque année, L'équipe du jardin des sens s'est réunie en 2020 une fois par semaine pendant une heure pour échanger sur le fonctionnement du multi accueil, sur le quotidien de l'enfant et du groupe.

Cette réunion hebdomadaire permet d'**organiser** de façon cohérente le travail et les activités proposées en tout en harmonisant les pratiques professionnelles, de repérer les besoins spécifiques des enfants et de s'y adapter.

En 2020 pendant les périodes de confinement, les professionnelles se sont également retrouvées plusieurs fois par semaine pour **des réunions en Visio**. Elles ont permis la co-rédaction du projet pédagogique et l'édition du projet d'établissement du Jardin des sens.

Les réunions pédagogiques une fois par mois ont également été maintenues.

L'équipe poursuit ses échanges, débats et mène réflexions et analyses autour de différents thèmes choisis, pour :

- ✓ **Donner du sens** au travail autour de l'enfant.
- ✓ **Enrichir le projet pédagogique** et évaluer sa mise en place ;
- ✓ **Créer des synergies** entre les différents membres de l'équipe

Ces réunions assurent la continuité pour aider l'équipe à élaborer une ligne de travail dans le souci d'un accueil plus soutenant et plus cohérent pour l'enfant et sa famille.

Les réunions réseaux EAJE du Territoire porté par la CAF

Habituellement Trois fois dans l'année les structures du **réseaux petite enfance du secteur** se réunissent autour d'un thème avec un intervenant où bien pour parler de leurs pratiques professionnelles.

Ces rencontres n'ont pu avoir lieu en 2020.

Au travers tous ces temps de réunions diverses, l'équipe du jardin des sens mène **une réflexion continue sur son Savoir-faire** : elle questionne constamment sa capacité à prendre soin, à accompagner l'enfant et sa famille au travers de ses pratiques professionnelles.

L'équipe met également beaucoup d'intérêt à **développer sans cesse son Savoir-être**, c'est-à-dire que chacune individuellement désire enrichir ses compétences comportementales. Ce sont typiquement les compétences que l'on n'apprend pas à l'école mais qu'on utilise tous les jours dans nos relations à l'autre.

En 2020 « Donner le meilleur de soi-même » est donc resté le leitmotiv de l'équipe du Jardin des sens dans ce contexte où **la capacité d'adaptation de chacune a été mise à l'épreuve.**

La formation

En 2020, l'équipe a bénéficié au total **de 6 jours de formations au CNFPT.**

Elles ont permis une meilleure confiance en soi et/ou une ressource professionnelle.

L'ensemble de l'équipe a participé à ½ journée de formation sur les extincteurs et ½ journée de formation évacuation sécurité incendie – confinement alerté intrusion.

D'autre part un agent a pu participer au concours de la fonction publique.

Les stagiaires

L'accueil du stagiaire s'est inscrit, comme à l'habitude, dans le fonctionnement de la structure et selon les recommandations.

En effet, il permet la transmission des connaissances, de l'expérience, pérennise la profession et garanti sa continuité.

Au cours de 2020, et ce malgré le contexte sanitaire, l'équipe du Jardin des sens a encadré **12 stagiaires** dont 1 EJE en 3^{ème} année avec gratification qui a obtenu son diplôme.

LA BASE DE LOISIRS

1) Camping et activités nautiques

Le camping est ouvert du début avril à fin octobre de l'année composée de 17 emplacements et prioritairement réservé aux centres de loisirs au mois de juillet.

La fréquentation en 2020 : Le contexte sanitaire a fortement impacté la fréquentation de la base par les centres de vacances.

Aucun séjour au camping par les centres de loisirs en 2020 les pré réservations effectuées en début d'année ont toutes été annulées en raison du contexte sanitaire. (- 3 010€ de recette hébergement en camping)

Les recettes du camping s'élèvent à 2 390€

La base de loisirs est riche de nombreux équipements : Piste bitumée de rollers et de cyclisme, Piste de bicross, Parcours d'orientation, Activités nautiques et terrestres, Boulodrome, Pêche, Plage, Randonnée pédestre, Toile d'araignée - jeu de corde à grimper.

Les activités de la base de loisirs : se pratiquent en toute autonomie, ou avec un éducateur sportif.

En 2020 : les recettes s'élèvent à près de 4 809 € réparties, l'annulation des centres de loisirs sur une longue durée a eu un impact sur le produit des activités sportives (- 5 260€) .

Le protocole sanitaire mis en place lors de la location des activités nautiques a imposé une présence plus soutenue notamment pour la désinfection du matériel.

- 65% issues des locations des paddles, des canoés et des pédalos
- 35% encadrées par les éducateurs sportifs (centre de loisirs locaux, stages sportifs et individuels)

Pour le fonctionnement de la base de loisirs pendant les mois de juillet et d'août sont recrutés 2 maitres-nageurs et 1 éducateur sportif saisonniers.

7 350 baigneurs en 2020, augmentation de la fréquentation par rapport à 2019 où 5400 baigneurs ont profité du plan d'eau.

2) Buvette

- La buvette est ouverte tous les jours de 14h00 à 19h00 du 1^{er} juillet au 31 août de 14h00 à 19h00. Un saisonnier est recruté pour tenir la buvette à ces horaires. Été, très beau et très chaud avec plusieurs périodes de forte canicule, ravitaillement avec l'épicerie de Lavaré pour les boissons et confiseries et Miko pour les glaces.
- Aménagement de la buvette en lien avec la crise sanitaire de la Covid-19 : distanciation entre les tables, marquage au sol, mise en place d'un protocole sanitaire pour la désinfection des locaux et port du masque obligatoire pour le personnel.
- Les locations du matériel nautique ont été gérées par un éducateur sportif en raison de l'obligation de désinfection des équipements.

Bilan saison estivale 2020 :

Fréquentation supérieure à celle de 2019 dues probablement à la situation sanitaire et aux souhaits des particuliers de rester à proximité pour les vacances.

Bilan financier

Recettes 2020 : 9 340,20 €

Dépenses 2020 : 5 147,84 € (sans le salaire du saisonnier)

Recette 2019 : 7 961,60 €

Dépenses 2019 : 4 220,73 € (sans le salaire du saisonnier)

3) Hébergements résidentiels : Les chalets du Val de Bray

Présentation des chalets du Val de Bray

Le site des chalets du Val de Bray, se compose de 11 chalets harmonieusement implantés en ilots de 2 ou 3 chalets. Ils ont été construits en 2007 à Lavaré afin de développer l'offre touristique et renforcer l'attractivité du territoire.

Tous les chalets sont meublés et peuvent accueillir chacun 4 à 6 personnes. Parmi ces 11 chalets, un des chalets est aménagé de façon à pouvoir recevoir des personnes à mobilité réduite. Vous disposerez également d'une salle de réception pouvant recevoir une cinquantaine de personnes. Ce site offre du calme, du repos dans un cadre familial et naturel.



Les chalets du Val de Bray sont ouverts toute l'année. Et les tarifs sont établis sur 3 saisons :

- Basse saison (sept – fin mars hors vacances scolaires) 55 € la nuitée à 320 € la semaine pour 2020
- Moyenne saison (pendant les vacances scolaires au niveau nationale et les mois d'avril, mai et juin) de 68 € la nuitée à 370 € la semaine
- Haute saison (juillet – aout) de 76€ la nuitée à 470€ la semaine.

Deux types de tourisme sont présents : le tourisme d'affaire (séminaires, déplacement professionnel) et le tourisme familial et de proximité.

Bilan de fréquentation des chalets en 2020

➤ Comparatif recettes 2019-2020

mois	avoir (acompte de 30% versé)	perte des réservations annulées	remboursement demandé suite refus avoir	recette 2020 (recette réelle + avoir)	recette 2019
janvier				2 560,98 €	1 402,36 €
février				1 239,00 €	2 292,40 €
mars	- €	- €	- €	949,20 €	4 027,51 €
avril	- €	848,00 €	255,00 €	- €	5 292,09 €
mai	907,25 €	2 890,75 €	101,70 €	1 401,53 €	3 076,13 €
juin	755,00 €	1 288,00 €	- €	2 400,02 €	5 906,58 €
juillet	334,00 €	848,00 €	- €	11 324,93 €	7 815,70 €
aout	321,30 €	2 124,70 €	413,00 €	9 082,86 €	8 402,93 €
septembre	877,00 €	2 459,00 €	- €	3 814,91 €	4 361,37 €
octobre	1 177,00 €	1 740,00 €	- €	2 966,76 €	5 387,15 €
novembre	50,00 €	53,00 €		50,00 €	4 009,62 €
décembre	353,10 €	883,90 €		515,10 €	1 481,52 €
TOTAL	4 774,65 €	12 198,45 €	769,70 €	36 305,29 €	53 455,36 €

Une saison en forte baisse cette année en raison du COVID, les deux confinements (pas de réservation de mi-mars à mai et tout le mois de novembre) et les restrictions au niveau des rassemblements familiaux (pas de location

de la salle de réception) ont créés un flux important d'annulation et de perte de réservations potentielles. Mise en place d'avoir d'une validité de 18 mois sur les acomptes de 30% versés pour répondre aux annulations.

Bilan estival positif (juillet et aout) : 20 392,39€ soit 4173,76€ de plus qu'en 2019.

Cette année nous avons eu plus de réservations de longs séjours, développement du tourisme de proximité.

Instauration de la taxe de séjour qui s'élève à 168,24€ TTC.

➤ Nombre de nuitées au

- 11,56% d'occupation de la salle en 2020
- 63.46% en 2019
- 11,12% d'occupation pour les chalets en 2020
- 22,97% en 2019

455 nuitées d'occupées pour 2020 contre 772 en 2019.

Nombre de nuits réservées pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2020			
	total mensuel	% occupation mensuel	salle nb loc/ nb we
Janvier	32	9,38	2 sur 4
février	16	4.69	1 sur 5
mars	15	4.40	0 sur 4
avril	0	0	0 sur 4
mai	5	1.47	0 sur 5
juin	20	5.86	1 sur 4
juillet	162	47.51	1 sur 4
août	126	36,95	0 sur 5
septembre	31	9.09	0 sur 4
octobre	28	8.21	1 sur 5
novembre	0	0	0 sur 4
décembre	22	6.45	0 sur 4
Total	455	11.12	6 sur 52

Bilan fréquentation : 13% pour les travailleurs, 8% pour la location de la salle, 43% pour les réservations de l'été et 36% pour les réservations aux weekends.

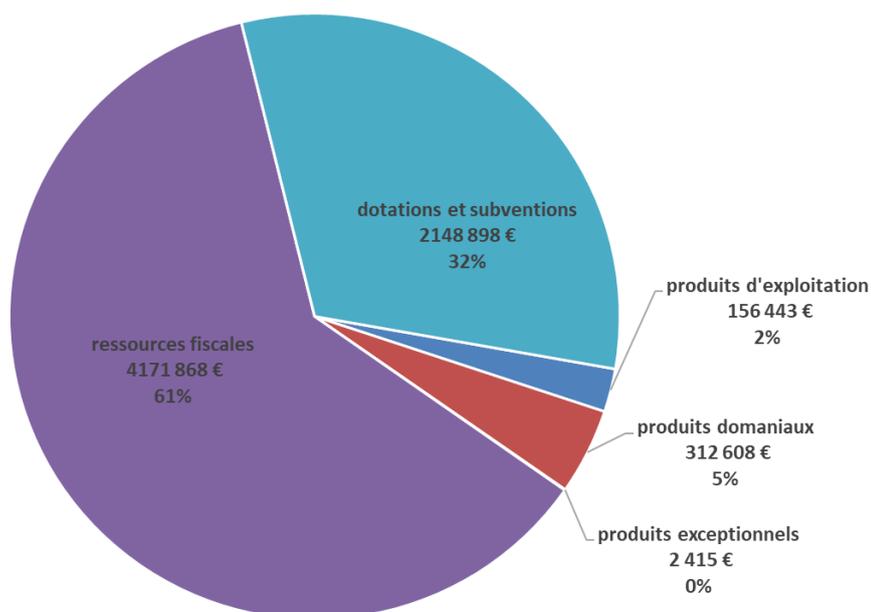
En 2019 : 19% pour les travailleurs, 12% pour la salle, 50% pour les réservations en weekend et 19% pour les réservations en été.

- Dépenses effectuées en 2020 :
- Achat House de couettes : 1235.50€ HT soit 1482.60 TTC.
- Mise en place du paiement par carte bancaire avec location de TPE
- Mise en place d'une poignée anti panique dans la salle : 398€ HT soit 477.60 TTC
- Remplacement de la barrière à l'entrée des chalets par le service technique
- Lasure des terrasses des chalets par le service technique

LES FINANCES

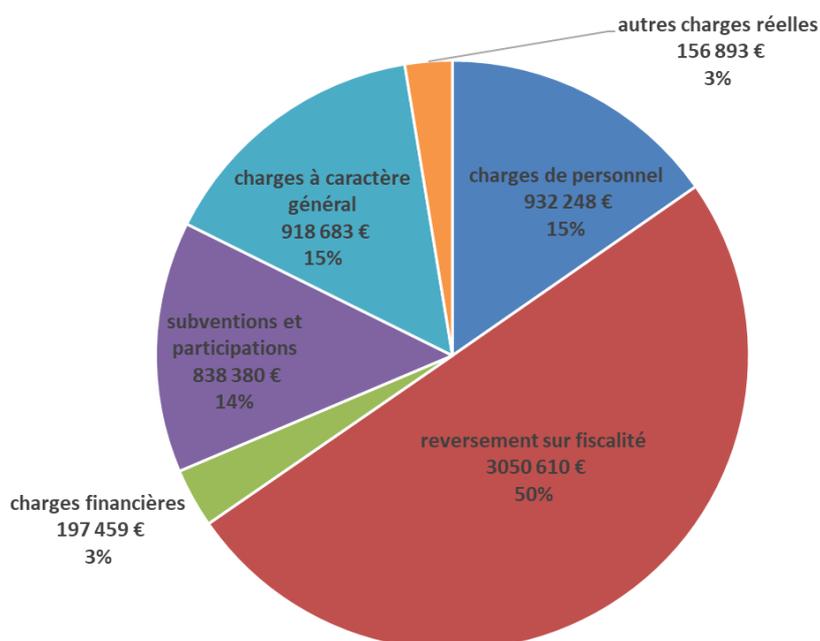
LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Recettes réelles de Fonctionnement
(hors ordures ménagères et SPANC)
Année 2020



LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Charges réelles de Fonctionnement
(hors ordures ménagères et SPANC)
Année 2020



LA FISCALITE DIRECTE LOCALE en 2020



55 %

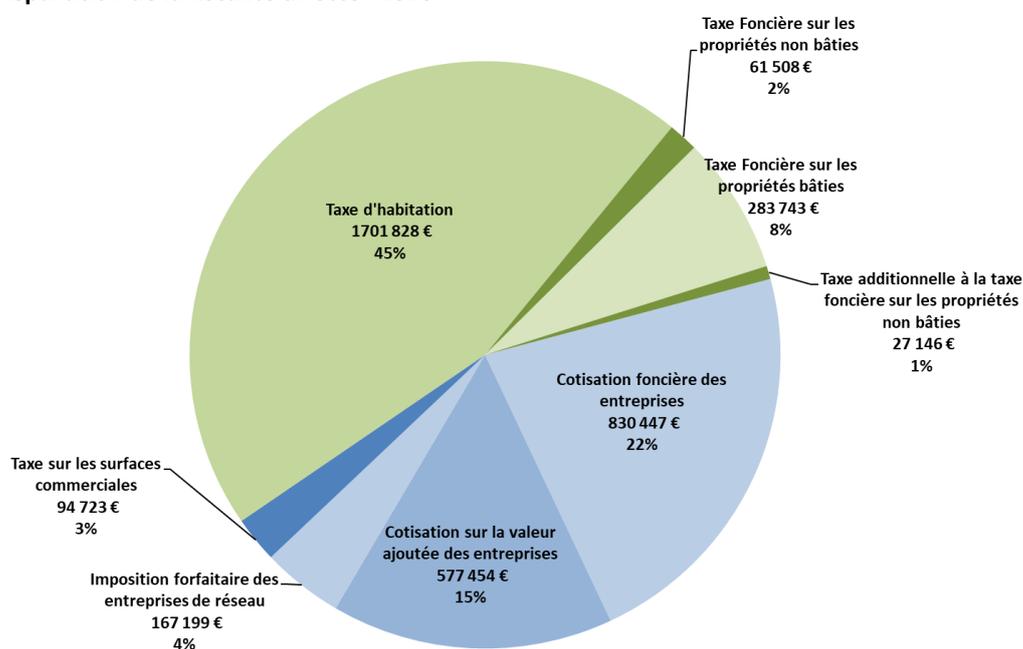
Part de l'impôt des ménages



45 %

Part de l'impôt des entreprises

Répartition de la fiscalité directe - 2020



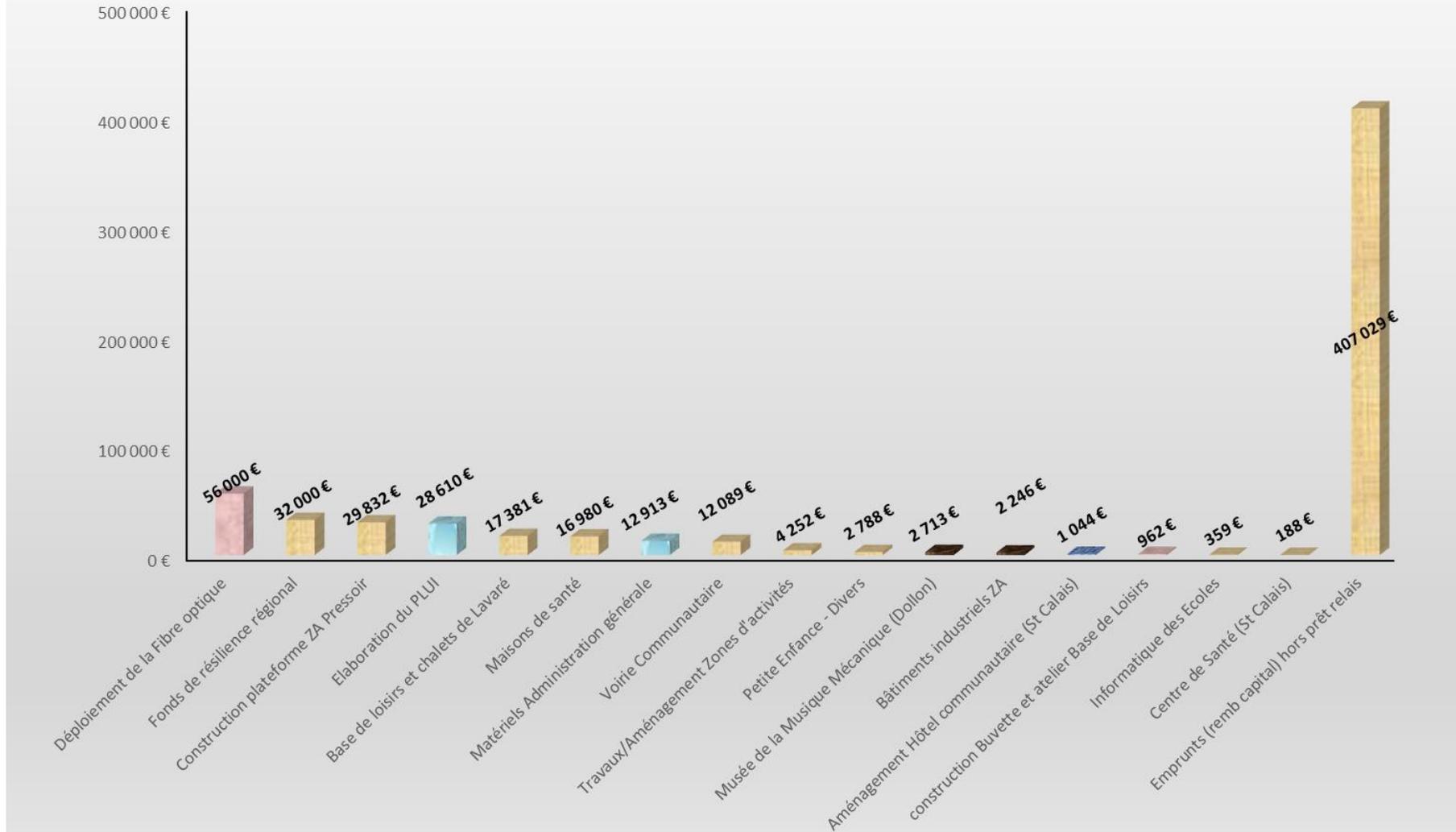
Les Taux votés en 2020

Les taux votés de taxe d'habitation et taxes foncières depuis 2017 font l'objet d'un lissage d'une durée de 10 ans.

Cotisation foncière des entreprises	21,72%
Taxe d'habitation	11,30%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	3,12%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	1,88%

LES INVESTISSEMENTS EN 2020

Dépenses d'investissement Année 2020



CONCLUSION

L'ANNEE 2020

Avant toute chose, je remercie sincèrement toutes celles et ceux qui ont participé à la rédaction de ce rapport d'activités 2020 dans des conditions souvent compliquées dues aux précautions sanitaires.

Pandémie oblige, le Conseil Communautaire n'a été installé qu'à la mi-juillet 2020. Le temps d'installer les différentes commissions avec un mois d'août traditionnellement au ralenti, la remise en route fut particulièrement complexe avec les multiples recommandations sanitaires et les pressions répétées de l'Etat, la Région et le Département pour relancer l'économie et l'investissement local.

Malgré un confinement total de mars à mai 2020, notre Communauté de Communes a continué son fonctionnement, tantôt avec du personnel en présentiel dans nos bureaux, tantôt en télétravail.

Les actions menées par la précédente équipe communautaire sur les six premiers mois de l'année ont bien sûr été poursuivies.

La santé :

Un problème important reste la démographie médicale. Un poste de chargée de mission santé, financé par la Région et l'ARS (Agence Régionale de Santé) a été créé en février 2020 pour une durée de 3 ans.

Son rôle sera de nous permettre toutes les démarches afin que notre territoire ne devienne pas un désert médical.

De plus, depuis fin janvier 2021, notre chargée de mission santé a pris en charge l'organisation du centre de vaccination de Saint Calais.

Le PLUI :

Finalisé en 2020, il est applicable depuis le 04 mars 2021.

La fibre optique :

Les travaux de raccordement avancent à la vitesse prévue et tout le territoire devra être couvert fin 2022.

L'économie :

Notre territoire a été labellisé « Territoires d'Industrie ».

Notre chargée de mission a vu son contrat renouvelé pour 3 années supplémentaires.

Suite à la fermeture du site Besséen d'ArjoWiggins, la Région nous a octroyé une somme conséquente dans le cadre d'un Contrat d'Urgence Territorial pour aider la Communauté de Communes à faire des investissements ciblés sur l'économie, la mobilité, le tourisme.

Quant au site d'ArjoWiggins, il devrait voir le démarrage d'une production industrielle de gants chirurgicaux.

OPAH : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

L'objectif de cette opération est de réhabiliter 150 logements sur 3 ans en accompagnant les ménages dans leurs projets.

Merci encore à nos agents administratifs et techniques pour leur dévouement ainsi qu'à l'ensemble de mes collègues élus communautaires.

Michel LEROY,
Président.